

La transition au sein des taxonomies

Comprendre les
mécanismes favorisant
la transition au sein
des taxonomies

Auteurs

Ce rapport a été élaboré par la Climate Bonds Initiative. Les principaux auteurs en sont les suivants:

- **Bridget Boule**, conseillère technique principale
- **Isabella Piuzana Rolla**, responsable du projet Taxonomie

Remerciements

Les auteurs souhaitent exprimer leur sincère gratitude aux relecteurs qui ont apporté des analyses précieuses et des commentaires constructifs tout au long du processus de rédaction. Leur expertise et leurs observations éclairées ont considérablement renforcé la qualité et la clarté de ce rapport.

Nous remercions tout particulièrement:

Relecteurs externes:

- Jan Vandermosten, Principes pour l'investissement responsable
- Michael Dolan, Institut australien de la finance durable
- Nicole Yazbek-Martin, Institut australien de la finance durable
- Stephanie Chow-Ashton, Alliance financière de Glasgow pour le net zéro
- Venugopal Rajamani, Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Climate Bonds Initiative

- Anna Creed, Directrice de l'impact environnemental et de la réflexion stratégique
- Sabine Laurent, Analyste sénior – Transitions

Des contributions supplémentaires ont été apportées par les membres de l'équipe Taxonomie de la Climate Bonds Initiative.

Table des matières

Résumé du rapport	2
1. Introduction	5
2. Le paysage de la finance de la transition	8
Clarifier les bases de la transition climatique	9
Comprendre le rôle des taxonomies dans le soutien à la transition	12
3. Classification des transitions au sein des taxonomies : défis et solutions	15
Défi 1 : Quelles activités nécessitent des critères de transition ?	16
Défi 2 : Comment définir les critères pour les activités de transition ?	20
Solutions : Classification des mécanismes de transition de la taxonomie	21
Résumé	23
A. Révision des critères évolutifs dans le temps	26
B. Critères prospectifs	27
C. Gradation	29
D. Mesures	31
E. Dates butoirs ou lignes directrices pour la réduction progressive	33
F. Exigence d'un plan de transition	34
4. Études de cas : Intégration des mécanismes de transition des Taxonomies	36
Taxonomies « feux tricolores »	37
Taxonomies binaires	40
Taxonomies mixtes	43
5. Conclusions	45
Recommandations pour les concepteurs/fournisseurs de services : utiliser les mécanismes pour concevoir des critères efficaces et crédibles	46
Application des mécanismes au-delà des taxonomies	47
6. Annexes	49
Annexe 1 : Dictionnaire des utilisations du mot « transition »	50
Annexe 2 : Cartographie non exhaustive des taxonomies par rapport aux mécanismes	51
7. Abréviations	52

Résumé du rapport

Ce rapport fournit un aperçu global sur la façon dont les taxonomies intègrent des éléments liés à la transition. Aux fins du présent rapport, le mot transition est utilisé dans le contexte de l'atténuation du changement climatique : il met l'accent sur le passage de l'économie mondiale actuelle à forte émission à zéro émissions nettes d'ici 2050, en particulier pour les secteurs où la réduction des émissions est difficile.

Le respect des accords mondiaux tels que l'Accord de Paris nécessite une transition systémique : un passage des activités à forte émission et à forte intensité de ressources à des alternatives alignées sur le climat et à faible émission de carbone, ainsi qu'un financement pour soutenir ce changement.

La « transition » reste un concept en évolution sur les marchés financiers mondiaux, sans définition unique. Le financement de la transition peut être utilisé pour soutenir le processus de transition au fil du temps (par exemple, via le financement d'entités), ainsi que les actifs et activités individuels qui constituent les composantes de cette transition (par exemple, via des obligations vertes/de transition, etc.).

Les taxonomies, qui fournissent des systèmes de classification détaillés pour les activités écologiquement durables, émergent comme des outils essentiels pour soutenir la transition en fournissant des critères granulaires pour évaluer la crédibilité d'une transition d'activité.

Ce rapport fournit un aperçu global sur la façon dont les taxonomies intègrent des éléments liés à la transition. Aux fins du présent rapport, le mot transition est utilisé dans le contexte de l'atténuation du changement climatique : il met l'accent sur le passage de l'économie mondiale actuelle à forte émission à zéro émissions nettes d'ici 2050, en particulier pour les secteurs où la réduction des émissions est difficile. Cependant, certains parallèles peuvent être établis pour la transition visant à atteindre d'autres objectifs environnementaux.

Le rapport vise à relever deux défis interconnectés :

- 1 Quelles sont les activités économiques qui sont, par nature, transitoires ou difficiles à atténuer et qui nécessitent des approches spécifiques pour définir des « critères de transition » ?
- 2 Comment définir des critères pour le choix de ces activités ?

Ce qui compte est souvent bien défini par les méthodologies de taxonomie. Deux études de cas sont fournies pour l'UE et l'Australie, qui ont toutes deux établi des méthodologies de transition détaillées pour aider à relever ce défi.

Le deuxième défi est de concevoir des critères et des seuils ponctuels pour les activités qui doivent être décarbonées au fil du temps. Il existe une idée fautive courante selon laquelle les taxonomies ne tiennent pas compte des activités de transition, mais se concentrent uniquement sur les activités à faible émission de carbone ou presque nulles (dans le contexte de l'atténuation du changement climatique). Ceci est inexact. Les taxonomies utilisent, comme le montre cette recherche, une variété d'approches pour élaborer des critères qui permettent une évaluation ponctuelle des activités de transition et facilitent la transition progressive, c'est-à-dire pour démontrer et reconnaître progressivement un mouvement crédible. De plus, les mêmes mécanismes de base sont utilisés à travers différents archétypes de taxonomies (binaire, « feux tricolores ») dans différentes combinaisons.

Ce rapport relève **six « Mécanismes de Transition des Taxonomies »** actuellement utilisés dans les taxonomies, bien que souvent inconsciemment. Aucun des mécanismes n'est par nature plus efficace ou plus ambitieux que l'autre s'il est appliqué de manière crédible. Certains mécanismes sont plus appropriés dans des circonstances individuelles avec des informations différentes disponibles. Le rapport fournit des recommandations sur la manière dont l'utilisation de chaque mécanisme peut être efficace et crédible. Ces recommandations peuvent être utilisées par les concepteurs de taxonomies pour l'élaboration et la mise à jour de leurs propres taxonomies, par les investisseurs pour définir des lignes directrices internes, ainsi que par l'ensemble du marché pour analyser et évaluer les approches de transition.

Résumé des Mécanismes de Transition des Taxonomies

● Avantages ● Défis ● Qu'est-ce qui le rend efficace/crédible ?

RÉVISION DES CRITÈRES ÉVOLUTIFS DANS LE TEMPS	CRITÈRES PROSPECTIFS	GRADATION	MESURES	DATES BUTOIRS OU LIGNES DIRECTRICES POUR LA RÉDUCTION PROGRESSIVE	EXIGENCE D'UN PLAN DE TRANSITION
<ul style="list-style-type: none"> • Neutre sur le plan technologique ; • Si aucune voie vers le zéro net n'est disponible, les critères peuvent néanmoins être élaborés ; • Facilement applicable à une gamme de cas d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Neutre sur le plan technologique ; • Sécurité pour les utilisateurs et possibilité d'une planification à long terme ; • Crédibilité de l'utilisation de voies établies ; • Faible maintenance ; • Applicable à une gamme de cas d'utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Flexible pour une gamme de points de départ ; • Neutre sur le plan technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facile à mettre en œuvre avec des données limitées ; • Point d'entrée pratique et utilisable par toutes les parties prenantes ; • Cas d'utilisation solide pour les instruments d'endettement labellisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité et clarté sur les délais de réduction ; • Évite une transition perturbatrice ; • Rôle clair pour les industries existantes et en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte crédibilité ; • Approche holistique.
<ul style="list-style-type: none"> • Défi de ressources pour les mises à jour ; • Incertitude pour la planification à long terme ; • Coûts et efforts de mise en œuvre lors de l'adaptation aux changements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigence de données approfondies ; • Les mandataires locaux peuvent diverger des références scientifiques ; • Flexibilité réduite pour recalibrer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dilution de l'ambition ; • Risque de retarder une décarbonation substantielle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent spécifique à la technologie ; • Recherche technique substantielle ; • Utilisation limitée des cas pour la déclaration des revenus ; • Besoin d'un recalibrage pour refléter les avancées technologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Techniquement difficile de déterminer une date butoir appropriée ; • Les dates butoirs sont politiquement contestées et difficiles à convenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de conformité et complexité élevés ; • Risque de décourager les actions « sans regret » ; • Variabilité des plans de qualité ; • Défis de surveillance et d'application.
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance robuste pour les mises à jour ; • Méthodologie pour définir les activités de « transition » ; • Méthodologie crédible pour le point de départ ; • Règles de droits acquis en cas de changement de critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voie fondée sur la science ;¹ • Méthodologie pour le point de départ ; • Règles de droits acquis en cas de changement de critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de chaque niveau/nuance et de leurs limites, avec des dates butoirs claires ; • Dates butoirs pour éliminer les niveaux à faible ambition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures reflètent un changement important ; • La liste doit garantir qu'aucune technologie à forte intensité carbone ne soit verrouillée ; • Basé sur la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie scientifique pour les dates butoirs ou les lignes directrices de réduction ; • À combiner avec des critères prospectifs ; • Processus de gouvernance solide pour convenir/réviser les dates. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations solides d'institutions reconnues (en utilisant éventuellement une approche progressive).

1

Introduction

1. Introduction

Le but de ce rapport est de positionner le rôle des taxonomies dans le paysage de la transition, apportant de la clarté à ce qui est devenu un domaine complexe et en évolution. Il propose un système de classification des « Mécanismes de Transition des Taxonomies » pour démontrer les différentes manières dont cette transition est favorisée et reconnue au sein des taxonomies.

À partir de 2025, plus de 110 pays, représentant près de 77 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et environ 87 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), se sont engagés à atteindre l'objectif de zéro émissions nettes d'ici le milieu du siècle.² Ces engagements reflètent le besoin urgent d'inverser la tendance des émissions croissantes de GES, de s'adapter aux impacts climatiques inévitables et de réorienter les flux financiers mondiaux vers des voies plus durables et résilientes.

Pour réaliser ces ambitions, une transition systémique est nécessaire : un passage des activités à fortes émissions et à forte intensité de ressources à des alternatives alignées sur le climat et à faibles émissions de carbone, ce qui nécessite des financements.

La finance de la transition est née du besoin de combler cette lacune et de réorienter le capital vers les acteurs des secteurs à fortes émissions qui nécessitent des investissements substantiels et un long délai pour se décarboner. Cependant, il n'existe pas de définition commune de ce qu'est la finance de la transition ni de limite claire entre la finance de la transition, la finance durable, la finance verte ou la finance climatique. Nonobstant, presque tous les usages du terme « finance de la transition » renvoient au besoin de diriger le

capital vers les secteurs et les entités qui ont besoin d'investissements substantiels pour se décarboner, en particulier vers les secteurs difficiles à atténuer qui font face à des obstacles technologiques et économiques importants pour atteindre la neutralité carbone.

La transition ne peut pas être uniforme dans tous les secteurs ou toutes les régions, car de nombreuses activités économiques manquant encore de voies technologiques claires pour se décarboner et/ou d'orientations fondées sur la science sur la rapidité avec laquelle cette transition devrait avoir lieu. Bien que des progrès aient été réalisés dans des secteurs tels que la construction et les transports terrestres, d'autres secteurs, y compris l'industrie lourde, l'agriculture et l'aviation, font toujours face à des lacunes importantes en matière d'information, de technologie et de mise en œuvre. De plus, les orientations sur l'élimination progressive des activités ne sont pas alignées sur le concept de zéro émissions nettes et manquent de granularité suffisante, y compris des définitions claires et des échéanciers pour les solutions transitoires/intermédiaires.

Dans ce contexte, les taxonomies, qui fournissent des systèmes de classification détaillés pour les activités écologiquement durables, émergent comme des outils essentiels pour soutenir la transition.

Les taxonomies de la finance verte ou durable sont conçues pour accroître la transparence, améliorer l'intégrité du marché et orienter le capital vers des activités économiques durables. Elles visent généralement à établir des critères scientifiques pour identifier des activités durables qui apportent une contribution substantielle à un objectif environnemental.³ À mesure que les taxonomies évoluent, la couverture des activités et secteurs à fortes émissions s'élargit, étant donné leur importance pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Le but de ce rapport est de positionner le rôle des taxonomies dans le paysage de la transition, apportant de la clarté à ce qui est devenu un domaine complexe et en évolution. Il propose un système de classification des « Mécanismes de Transition des Taxonomies » pour démontrer les différentes manières dont cette transition est favorisée et reconnue au sein des taxonomies. Il contient des informations et des exemples sur chaque mécanisme, permettant ainsi aux parties prenantes de comprendre dans quelle mesure les critères favorisent réellement des progrès significatifs.

En définitive, ce rapport vise à :

- ✓ équiper les concepteurs et les utilisateurs de taxonomies, les taxonomies nationales ou les taxonomies du secteur privé d'un langage commun et d'un cadre clair pour garantir des taxonomies robustes et efficaces ;
- ✓ fournir aux professionnels du marché une classification commune pour parler de la transition et des taxonomies ;
- ✓ fournir aux investisseurs des orientations pour mettre en place leurs propres définitions ou taxonomies internes et pour évaluer les taxonomies qu'ils devraient utiliser.



2

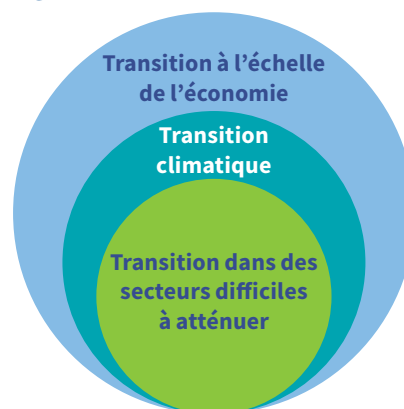
Le paysage de la finance de la transition

2. Le paysage de la finance de la transition

Ce rapport se concentre sur la transition **dans le contexte de l'atténuation du changement climatique**, en mettant l'accent sur le passage de l'économie mondiale actuelle à fortes émissions à zéro émissions nettes d'ici 2050, en particulier pour les secteurs difficiles à atténuer.

Cela fait suite aux « lentilles de la transition » proposées par l'Association internationale des marchés des capitaux (ICMA) (Figure 1), qui reconnaît la pertinence d'un récit de transition plus large, tel que la biodiversité, l'eau et l'efficacité des ressources, mais se concentre sur **l'atténuation du changement climatique, en particulier dans les secteurs difficiles à atténuer** où le débat est actuellement le plus actif.⁴ Cependant, les principes sous-jacents, tels que la reconnaissance de l'alignement progressif, le rôle de la planification de la transition et des taxonomies durables et l'importance de mesures crédibles sont largement applicables à d'autres objectifs environnementaux.

Figure 1: Les lentilles de la transition de l'ICMA



Clarifier les bases de la transition climatique

Quel est notre objectif ?

L'Accord de Paris s'engage à limiter l'augmentation de la température mondiale à bien moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Cet objectif plus ambitieux n'est pas seulement symbolique. En effet, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a clairement indiqué que limiter le réchauffement à 1,5 °C, plutôt qu'à 2 °C, pourrait réduire le nombre de personnes exposées aux risques liés au climat et à la pauvreté de plusieurs centaines de millions d'ici le milieu du siècle.⁵ Ainsi, le fait d'éviter même des dixièmes de degré de réchauffement supplémentaire pourrait prévenir des conséquences catastrophiques. Pour y parvenir, cependant, il faut un changement rapide, systémique et transformateur dans tous les secteurs de l'économie mondiale, avec des réductions profondes des émissions qui doivent commencer immédiatement et demeurer au cours des prochaines décennies.^{6,7,8}

Actuellement, seule une petite partie de l'économie mondiale fonctionne avec des émissions nulles ou quasi nulles, sachant que de nombreux secteurs dépendent encore fortement de processus à fortes émissions.

La transition est un processus : un parcours complet d'une économie d'un point à un autre

Au cœur de la transition, il y a un **processus de changement** et un chemin d'une économie mondiale à fortes émissions de gaz à effet de serre vers une économie à émissions quasi nulles (1,5 °C) dans un délai qui correspond à l'urgence de la crise climatique. Cette transition sera favorisée par le déploiement de trois leviers essentiels :

Figure 2: Les trois leviers essentiels pour la transition



Accélération des solutions climatiques avec des activités qui stimuleront la transition (par exemple, la production d'énergie renouvelable et l'extraction de matières premières critiques).



Décarbonation rapide des activités à forte intensité carbone qui fournissent des produits et services nécessaires jusqu'en 2050 et au-delà, mais qui sont actuellement à forte intensité carbone (par exemple, la production agricole, les services de transport, la fabrication).



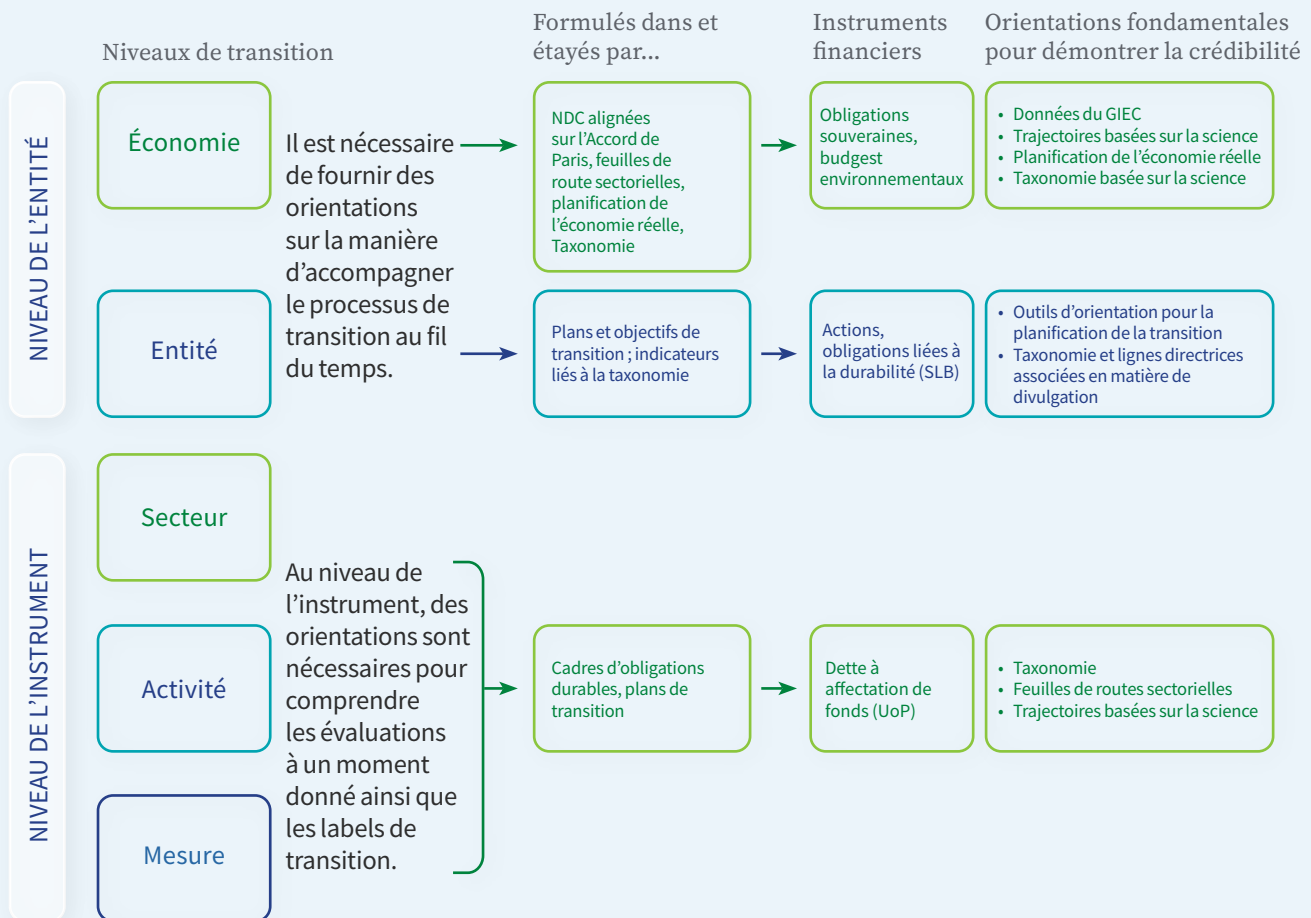
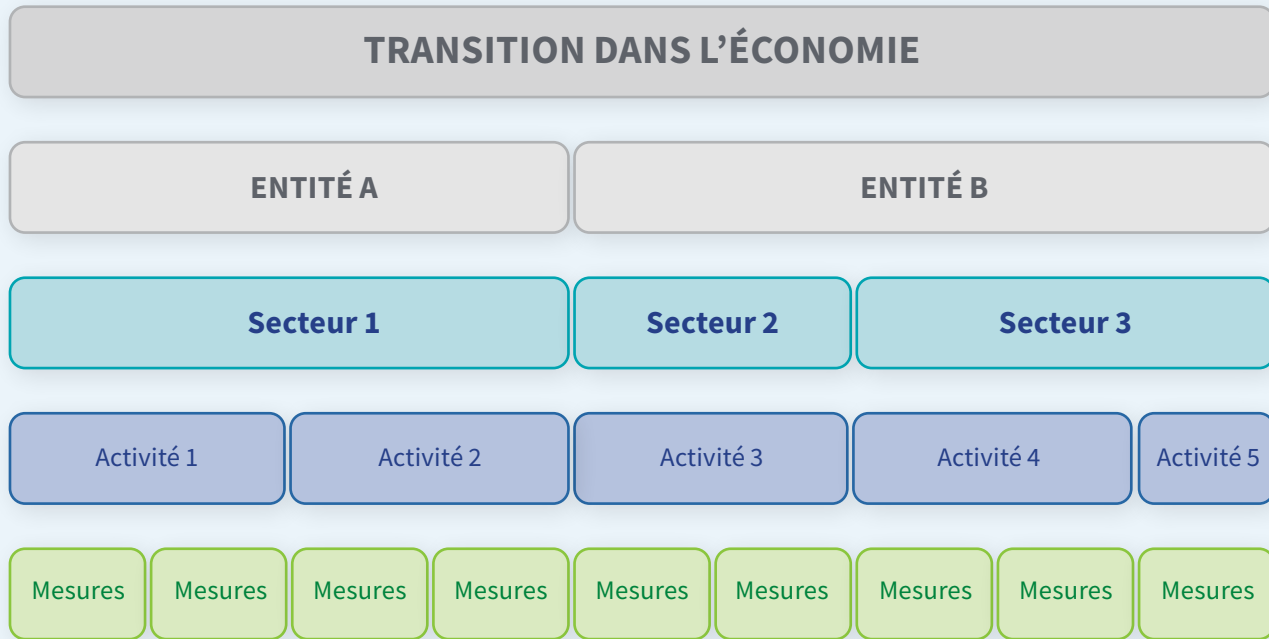
Réduction progressive/arrêt des activités à fortes émissions pour lesquelles il existe des alternatives à faibles émissions (par exemple, le remplacement de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles par l'énergie renouvelable), y compris la réduction des émissions à court terme dans l'intervalle, pendant que les solutions sont renforcées (par exemple, la réduction des émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz tout en se détournant du pétrole et du gaz).

La transition sera nécessaire à tous les niveaux de l'économie

La transition vers un avenir à faibles émissions de carbone nécessite une approche systémique qui s'applique à plusieurs niveaux, notamment les économies, les secteurs, les entités, les activités et les mesures (Figure 3) où s'appliquent les règles suivantes :

- La transition d'une économie est le passage systémique vers un avenir à faibles émissions de carbone, soutenu par la politique gouvernementale, les budgets et les stratégies nationales ;
- Les entités (publiques et privées) stimulent la transition de l'économie par la décarbonation des biens et services, comme le prévoit les plans de transition ;
- Une transition d'entité peut être décomposée en la transition de chaque secteur dans lequel elle opère ou de ses secteurs d'activité économique ou de ses activités économiques, telles que la fabrication de produits spécifiques, le transport de passagers ou de marchandises, ou la production d'énergie. Une activité économique est généralement définie par un système de classification industrielle tel que la Classification internationale type, par industrie (CITI) ;
- Les mesures font référence aux technologies, processus ou améliorations spécifiques (généralement des investissements ponctuels) qui sont appliqués à une activité économique pour améliorer ses performances environnementales ou permettre la transition. Les mesures peuvent être considérées comme suffisantes et crédibles si elles permettent des réductions significatives des émissions sans intégrer davantage l'activité ou l'entité à fortes émissions dans le système économique. Par exemple, la capture de gaz provenant de sites d'enfouissement fermés pourrait être appropriée, tandis que l'installation d'une technologie pour réaliser un petit gain d'efficacité énergétique dans une centrale électrique fonctionnant aux combustibles fossiles pourrait ne pas être admissible.⁹

Figure 3: Niveaux de transition dans l'économie economía



Comprendre le rôle des taxonomies dans le soutien à la transition

Les taxonomies jouent un rôle à tous les niveaux de transition et peuvent également jouer un rôle dans la facilitation des trois leviers de la transition (accélération, décarbonation et réduction progressive), bien que, jusqu'à présent, la plupart des orientations se soient concentrées sur les deux premiers leviers (accélération et décarbonation).

Classification des secteurs, des activités et des mesures

À un niveau granulaire, une taxonomie est un outil technique qui peut être utilisé pour définir si une activité économique et ses mesures associées apportent une contribution suffisante et substantielle à un objectif environnemental spécifique (aux fins du présent document : l'atténuation du changement climatique) et peuvent donc bénéficier d'un label de finance durable.

Une fois qu'une activité est classée comme durable, cela peut être utilisé par une entité pour :

- classer des instruments financiers tels que les obligations et les prêts de durabilité, et/ou
- être agrégé dans des indicateurs au niveau de l'entité (par exemple, le pourcentage du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie).

Création d'instruments pour financer la transition

En définissant les activités et les mesures durables, les entités peuvent lier cette classification à des instruments financiers tels que la dette UoP (obligations vertes) pour, par exemple, lever des fonds afin de financer ces activités. Cependant, l'utilisation des labels lors du financement des industries difficiles à atténuer n'est pas cohérente et des labels tels que « transition » et « vert » peuvent être utilisés de manière interchangeable, étant donné qu'il n'existe pas de frontière solide et acceptée entre les deux.

Agrégation en indicateurs au niveau de l'entité pour suivre la transition

Bien qu'il soit utile de catégoriser les entités et les activités séparément lorsqu'elles sont examinées à travers le prisme des transactions financières et des utilisations spécifiques, il existe une forte interconnexion entre les entités et leurs activités économiques sous-jacentes.

Une fois les activités (et les secteurs d'activité) classées, elles peuvent être agrégées en indicateurs au niveau de l'entité, en particulier le pourcentage des revenus, des investissements en capital et des dépenses d'exploitation qui sont alignés sur une taxonomie. Chacun de ces indicateurs fournit des informations différentes.

Par exemple, les revenus constituent un bon indicateur de l'avancement de l'analyse à ce jour et sont rétrospectifs par nature. Bien que le suivi des réductions des émissions d'une année à l'autre est de nature à renseigner sur le progrès d'une entité, cela ne montre pas les leviers d'investissement à déployer pour favoriser les progrès.

C'est la raison pour laquelle les dépenses en capital sont cruciales pour comprendre la crédibilité de l'approche de transition d'une entité, étant donné qu'elle montre le domaine d'investissement de l'entreprise, les émissions qu'elle autorise et dans quelle mesure son bilan soutient ou retarde la transition.

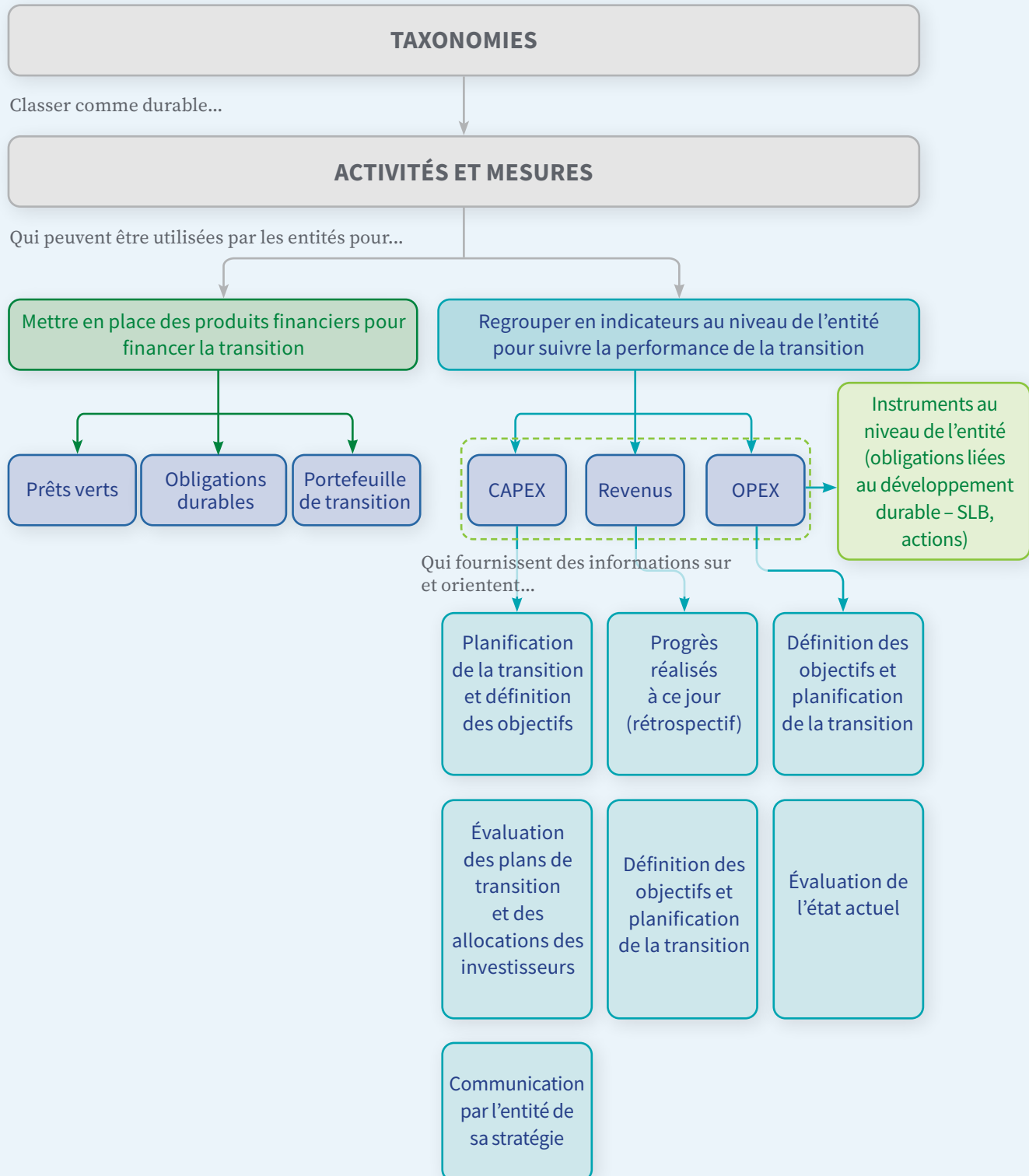
L'un des meilleurs moyens de suivre la crédibilité des investissements en capital est de s'aligner sur des taxonomies crédibles (alignées sur l'Accord de Paris) qui détaillent les activités climatiques, les actifs et les projets compatibles avec une trajectoire de transition alignée sur la science. Les taxonomies fournissent un soutien pratique et ciblé aux investisseurs et aux bailleurs de fonds pour identifier et allouer des capitaux aux activités qui soutiennent une transition crédible.

Traduction en plans de transition et fixation d'objectifs

Les taxonomies peuvent également jouer un rôle dans l'information du processus de transition en fournissant des voies pour les activités dans l'ensemble de l'économie. Ainsi, une taxonomie peut agir comme un outil prospectif, en utilisant les critères comme points de référence pour fixer des objectifs, ce qui informe de la transition d'une entité et des plans de transition, par exemple, en permettant l'identification du pourcentage d'activités alignées ou en tant que guide pour la fixation d'objectifs.

Une taxonomie ne suffit cependant pas à saisir toute l'étendue de l'effort de transition des entreprises.¹⁰ Des informations supplémentaires sont nécessaires concernant la manière dont la transition sera mise en œuvre et sur quelle période, ce qui souligne l'importance de disposer d'un plan de transition, non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les gouvernements. L'importance d'intégrer les plans nationaux de transition dans ce cadre est expliquée dans le document de la Climate Bonds intitulé « *Transition souveraine : débloquer l'opportunité d'investissement* ». ¹¹ En tant qu'outil politique (c'est-à-dire l'utilisation de la taxonomie en relation avec la réglementation et/ou les orientations), une taxonomie peut aider à standardiser les déclarations, à accroître la transparence et à minimiser le risque d'éco-blanchiment en offrant des critères objectifs au lieu de revendications subjectives.

Figure 4: Traduire les taxonomies en activités et mesures



Le rôle des taxonomies dans le financement d'une transition labellisée

En plus d'être utilisé comme concept et processus de changement au fil du temps, le terme transition peut être utilisé dans le domaine financier (en particulier pour l'émission d'obligations labellisées) comme un label, à l'instar des labels verts, durables ou sociaux. Il s'agit généralement d'une désignation au niveau de l'instrument, basée sur une évaluation ponctuelle permettant de déterminer si un instrument donné peut porter le label « transition ».

Bien que certaines taxonomies fournissent des orientations spécifiques concernant l'utilisation des labels (vert, transition) pour les financements à affectation de fonds, ce n'est pas toujours le cas. Cela est détaillé dans les études de cas du chapitre 5.

Le financement par transition labellisée n'a pas de limite définie et convenue, mais il est généralement considéré comme favorisant les leviers deux et trois mentionnés précédemment, c'est-à-dire la décarbonation des activités à fortes émissions et/ou la réduction progressive d'activités incompatibles avec une économie sobre en carbone. Dans certains cas, cela peut également inclure des outils de décarbonation à court terme pour les activités de sortie, ce qui diffère de la conception de la transition comme un processus au fil du temps où les trois leviers sont requis.

Ce qui suit peut être un raccourci utile pour que les lecteurs comprennent les deux manières dont les taxonomies sont utilisées.

Label de transition :

une désignation de marché ou un label d'instrument qui revendique l'alignement sur un chemin à un moment donné.

- **Portée :** niveau de transaction ;
- **Leviers associés :** décarbonation, réduction progressive ;
- **Preuves :** UoP/KPIs, vérification, divulgation ;
- **Risque en cas d'utilisation abusive :** crédibilité et accusations d'éco-blanchiment.

Processus de transition :

parcours de décarbonation d'une entité ou d'un secteur au fil du temps (plans, investissements en capital, voies, réduction progressive).

- **Portée :** entité/portefeuille/système.
- **Leviers associés :** accélération, décarbonation et réduction progressive
- **Preuves :** stratégie, dépenses en capital, objectifs assortis de délais, retraite/dates butoirs
- **Risque si ignoré :** verrouillage

L'importance de l'harmonisation des approches de transition pour l'interopérabilité

Les taxonomies ont adopté différentes méthodologies pour prendre en compte la transition des activités dans des contextes nationaux. Chaque approche différente peut être précieuse pour reconnaître et favoriser une transition avec les informations disponibles dans le contexte. Cependant, des incohérences peuvent apparaître dans la manière dont les activités de transition sont définies, évaluées et rapportées. Cela peut compliquer les décisions d'investissement transfrontalières, limiter l'utilité des déclarations pour les institutions financières mondiales et entraver les efforts pour suivre les progrès collectifs vers les objectifs climatiques mondiaux. Trouver un équilibre entre flexibilité et standardisation reste une tâche cruciale pour les décideurs et les régulateurs alors que le financement de la transition continue d'évoluer.

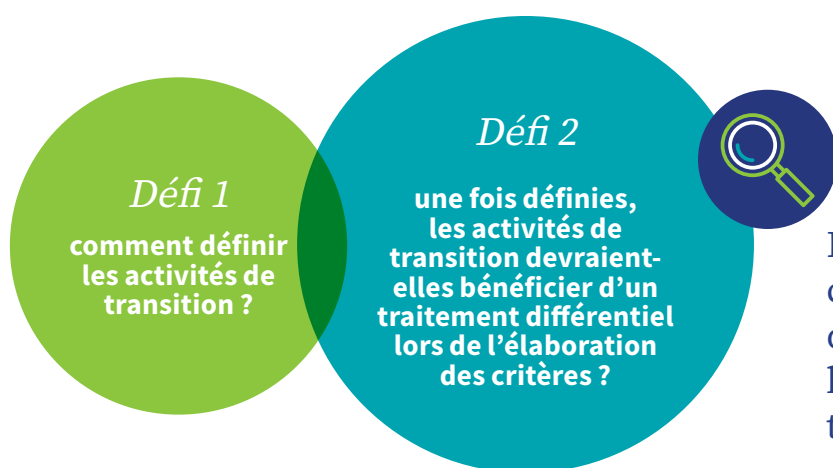
Dans le cadre des Principes pour l'interopérabilité des taxonomies, élaborés dans le cadre de la Feuille de route pour favoriser l'interopérabilité et la comparabilité des taxonomies de finance durable, le **Principe 2** souligne la nécessité essentielle de créer un langage commun pour les activités de transition au sein des taxonomies de finance durable.¹² Il préconise d'inclure des critères permettant de faire progresser la transition de l'ensemble des activités couvertes par la taxonomie, en accordant une priorité spécifique aux activités difficiles à atténuer, et en s'appuyant sur les approches de transition développées par d'autres juridictions.

3

Classification des transitions au sein des taxonomies : défis et solutions

3. Classification des transitions au sein des taxonomies : défis et solutions

Aux fins de cette section, la transition dans les taxonomies est examinée au niveau granulaire, c'est-à-dire sur le plan des activités et des mesures. Ces éléments présentent deux défis interdépendants :



Le présent rapport se concentre sur le deuxième défi, quoique les définitions soient tout aussi importantes.

Défi 1 : Quelles activités nécessitent des critères de transition ?

Le premier défi consiste à définir les activités considérées comme des activités de transition et nécessitent une approche différente lors de l'élaboration des critères (défi 2). Cela dépend de la nature de l'activité : s'agit-il d'une activité qui est déjà faible en carbone (une solution climatique) et qui nécessite d'être intensifiée ou plutôt d'une activité à fortes émissions qui doit être décarbonée au fil du temps.

Une méthodologie ou une définition claire et cohérente est importante pour différencier les types d'activités (solutions climatiques, de transition, habilitantes, etc.) afin de garantir que les critères soient appropriés et ambitieux pour le type d'activité voulu. Cependant, très peu de taxonomies établissent des définitions claires pour les activités de transition et/ou une méthodologie pour concevoir des critères de transition.

Il est également important de noter qu'avoir une approche méthodologique pour identifier les activités de transition ne garantit pas qu'elles soient associées à ou éligibles à un autre label selon la discussion sur les labels de transition.

Les deux études de cas suivantes décrivent les approches adoptées par l'UE et l'Australie pour définir clairement les activités de transition, et donc comment elles sont définies et labellisées. Les deux approches considèrent s'il existe des alternatives/remplacements à faibles émissions de carbone et, par conséquent, si l'activité doit être décarbonée ou remplacée (éliminée progressivement) ainsi que les risques d'immobilisme. À la suite de ces deux exemples, l'étude de cas 3 analyse les orientations basées sur le marché pour les prêts et les obligations en matière de transition.

Étude de cas 1 : Approche de l'UE

La taxonomie de l'UE distingue trois types d'activités : les activités de performance propre, les activités habilitantes et les activités de transition. Les activités de transition et habilitantes sont labellisées dans toute la taxonomie, où les activités de transition sont définies comme : « activités économiques et secteurs pour lesquels il n'existe pas d'alternatives à faibles émissions de carbone, techniquement et économiquement réalisables ».

Définition de contribution substantielle. Les activités économiques de transition sont considérées comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique si :

- ✓ les émissions de GES sont nettement inférieures à la moyenne du secteur ou de l'industrie ;
- ✓ elles ne freinent pas le développement et le déploiement d'alternatives à faible émission de carbone ;
- ✓ elles ne conduisent pas à un blocage des actifs incompatibles avec l'objectif de neutralité climatique, compte tenu de la durée de vie économique de ces actifs.¹³

Les critères d'examen technique pour ces activités économiques transitoires devraient garantir qu'elles favorisent une voie crédible vers la neutralité climatique et devraient être ajustés en conséquence à intervalles réguliers.

Approche du financement de transition labellisé.

La Taxonomie européenne ne fournit pas d'orientations spécifiques concernant l'attribution d'un label distinct au financement de transition (par exemple, les obligations de transition). Bien qu'elle identifie toutes les activités transitoires au sein de la taxonomie, son approche exige que les critères définissent des activités transitoires qui apportent une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et sont donc considérées comme durables, pouvant ainsi être comptabilisées dans les déclarations d'alignement sur la taxonomie.

Étude de cas 2 : Approche australienne

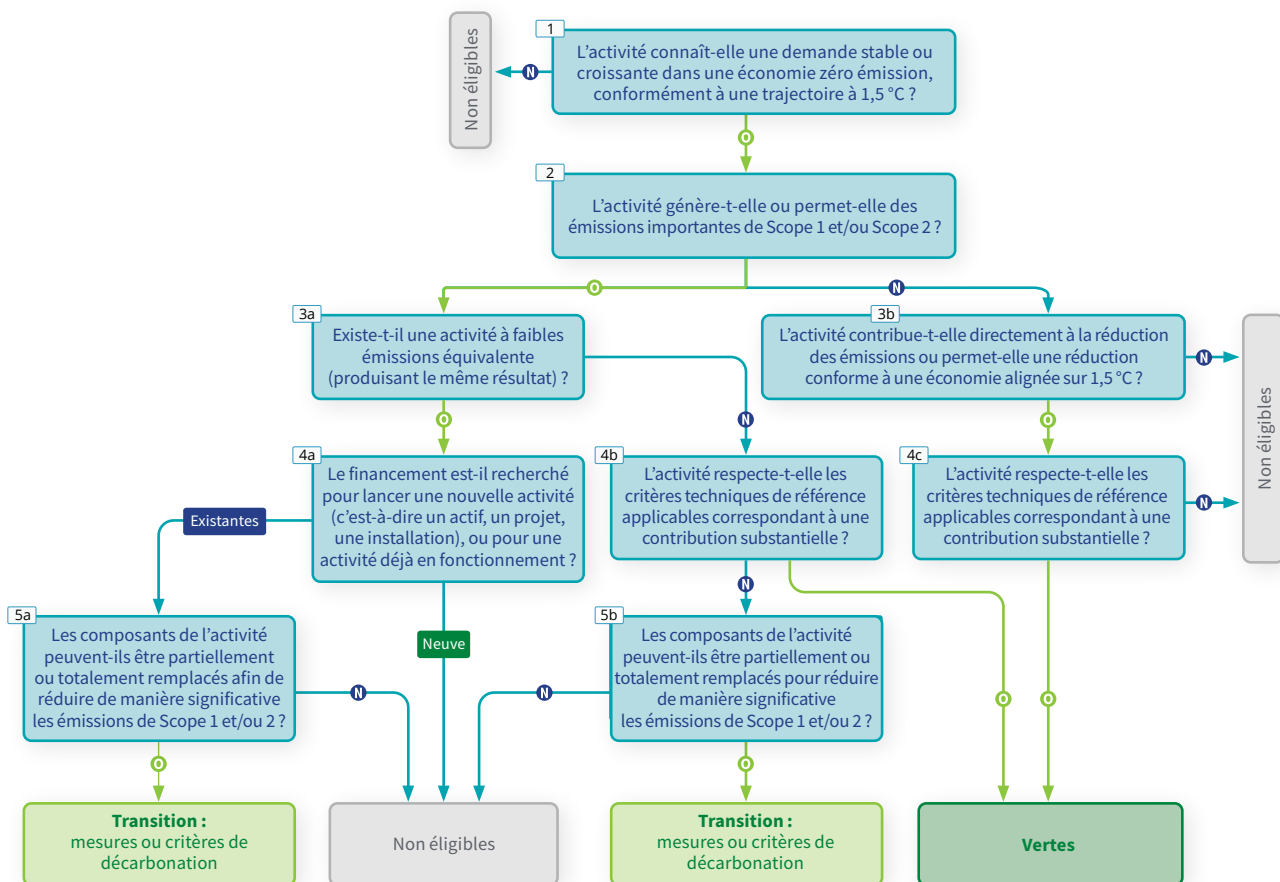
Un élément essentiel de la méthodologie de transition de la taxonomie australienne est qu'elle n'inclut les activités à fortes émissions que lorsqu'elles jouent un rôle stable ou croissant à long terme dans la transition de l'Australie, conformément à des scénarios crédibles alignés sur l'Accord de Paris aux niveaux mondial et national (c.-à-d. Levier 2 : décarbonation, voir la section 3). Cela distingue la taxonomie australienne d'autres approches qui étendent l'éligibilité à des activités *intermédiaires* ou *temporaires*, c'est-à-dire lorsqu'il existe des opportunités de réduction des émissions à court terme pour des activités qui, au final, ne jouent qu'un rôle de courte durée et/ou décroissant dans une économie bas carbone, malgré les mesures visant à les décarboner.

Pour les actifs qui ne répondent pas aux critères verts (alignés sur l'Accord de Paris), les mesures de décarbonation sont des leviers clés pour la transition vers des performances en matière d'émissions alignées sur un objectif de 1,5 °C. En général, les mesures ne sont incluses que pour les activités les plus difficiles à réduire et sont prioritaires en fonction de leur viabilité à long terme en tant que leviers pour réduire matériellement les émissions.

La méthodologie de transition utilise quatre critères pour définir une activité transitoire qui est évaluée via l'arbre de décision de la figure 5 :

- 1 L'activité joue un rôle stable ou croissant dans une économie post-zéro net ;
- 2 Il n'existe pas d'alternatives à faible émission et à zéro émissions qui produisent le même résultat ;
- 3 Les émissions de l'activité dans les scopes 1, 2 et 3 peuvent être réduites de manière significative, même si cela n'est économiquement viable qu'à moyen et long terme ;
- 4 La contribution à la réduction directe des émissions ou à la croissance des technologies à zéro émissions.

Figure 5 : Taxonomie australienne verte et méthodologie de transition.



Approche de labellisation de la transition. La taxonomie fournit une méthodologie pour identifier les activités et les mesures de transition, mais elle est ambivalente quant à la labellisation dans la plupart des cas, sauf dans le secteur de la construction et des bâtiments. Dans tous les secteurs comportant des « mesures de transition », celles-ci sont des composantes essentielles de la transition. Par conséquent, l'émetteur peut choisir de labelliser à sa discrétion tout produit financier associé comme étant vert ou en transition. Dans

le secteur de la construction et des bâtiments, les critères d'activité de transition comprennent les performances en matière d'émissions ou les exigences de matérialité, qui sont utilisées si elles peuvent raisonnablement répondre aux critères verts dans un délai court à moyen. Pour garantir une telle progression, ces critères ont généralement une date butoir, après laquelle l'activité doit se conformer aux critères verts pour rester alignée sur la taxonomie.

Étude de cas 3 : Lignes directrices sur les prêts et les obligations

Récemment, des lignes directrices ont été publiées pour la labellisation des prêts portant la mention « Transition » (Association du marché des prêts, Association des syndicats et des opérations de prêts, Association asiatique du marché des prêts) et des obligations de transition climatique (Association internationale du marché des capitaux).^{14,15} Aucun des deux ne tente de distinguer les activités transitoires de celles qui ne le sont

pas, soulignant que la ligne est floue. Les deux soulignent toutefois que le financement de la transition doit se concentrer sur les secteurs difficiles à réduire.

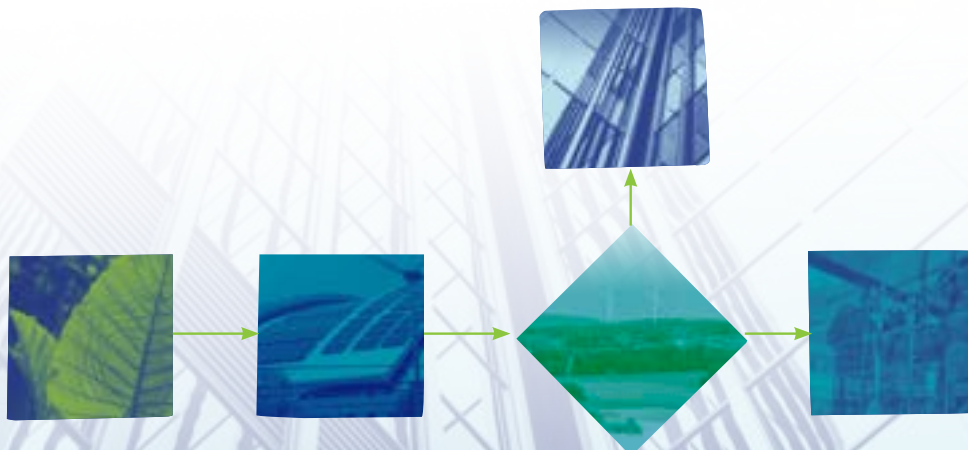
Pour commencer, les deux ensembles de lignes directrices définissent comment situer un projet de transition dans le contexte des prêts ou obligations UoP.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES OBLIGATIONS DE TRANSITION CLIMATIQUE : DÉFINITION DE L'UTILISATION DES PRODUITS DE LA TRANSITION

Les projets de transition climatique (CT) sont définis comme des actifs, des investissements et des activités, un démantèlement et une mise hors service précoce, et d'autres dépenses telles que la recherche et le développement (R&D) liées à des activités à fortes émissions qui entraînent une évitement, une réduction ou une suppression substantielle et quantifiable des émissions de GES. Les projets CT complètent et dépassent le cadre des projets verts dans le cadre des principes des obligations vertes (GBP) dans la poursuite des objectifs de l'Accord de Paris.

GUIDE DES PRÊTS DE TRANSITION : DÉFINITION DE L'UTILISATION DES PRODUITS DE LA TRANSITION¹⁶

Les « projets de transition » comprennent des actifs, des investissements et d'autres dépenses de capital et/ou d'exploitation connexes et de soutien, telles que la recherche et le développement, qui ne sont pas encore alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris mais contribuent de manière significative à la décarbonation de l'économie réelle. Ces projets suivent une trajectoire crédible vers zéro émissions nettes de GES avec des réductions quantifiables, substantielles et claires



Défi 2 : Comment définir les critères pour les activités de transition ?

Évaluation ponctuelle pour un processus fluide à travers des critères statiques

La transition est, par nature, un processus dynamique et limité dans le temps impliquant des améliorations progressives, des voies spécifiques à chaque secteur et des points de départ variables en fonction de la maturité et de la capacité de l'entité ou de l'activité en question.

En revanche, les critères de taxonomie devraient à tout moment identifier les activités éligibles aujourd'hui sans nécessairement avoir d'informations sur sa trajectoire future. La nature statique d'un label de transition et des évaluations ponctuelles rend difficile l'évaluation du processus de transition et de sa trajectoire crédible/fondée sur la science vers zéro émissions nettes.

Une application rigide des critères risque d'exclure les secteurs à fortes émissions ou les activités héritées qui sont essentielles à la décarbonation de l'économie mais qui nécessitent du temps, des ressources et de l'innovation pour s'aligner sur les objectifs climatiques à moyen et long terme. Idéalement, les critères peuvent répondre aux besoins des utilisateurs à différents points de départ, par exemple :

- Un producteur d'acier qui est actuellement le pire producteur dans une région/un pays mais qui effectue des investissements pour améliorer considérablement son profil d'émissions sur une période de plusieurs années ;
- Un producteur d'acier qui a déjà effectué des investissements importants et qui est actuellement le meilleur de sa catégorie.

Solutions : Classification des Mécanismes de Transition des Taxonomies

Différents archétypes de taxonomie ont été conçus en intégrant différentes approches pour favoriser une transition et identifier les investissements de transition. Le terme « archétype » est utilisé pour désigner la conception globale de la taxonomie en ce qui concerne la classification des activités.



Binaire

Taxonomie binaire : un modèle bien établi avec des critères pour classer les activités économiques comme étant alignées sur les objectifs environnementaux (verts/durables) ou non alignées. Dans cet archétype, les mécanismes favorisant la transition sont intégrés dans les critères et les activités sont parfois labellisées comme transitoires ;



Feux tricolores

Taxonomie « Feux tricolores » : un modèle bien établi pour catégoriser les activités économiques en groupes distincts, généralement verts (durables), ambrés (de transition), rouges (nuisibles) et inéligibles ou exclues, afin de refléter des degrés variables d'alignement avec les objectifs de durabilité environnementale, en distinguant explicitement les phases de transition des activités pleinement durables et non durables ;



Autonome

Taxonomie autonome : la taxonomie de transition est une approche conceptuelle actuellement développée par la Chine. L'objectif est de se concentrer sur la décarbonation rapide, la réduction et/ou l'élimination des secteurs difficiles à atténuer et de ceux présentant de fortes barrières à la transition. Cela peut inclure toutes ou la plupart des mêmes activités et secteurs que pour les taxonomies binaires ou « feux tricolores », mais séparées dans une taxonomie autonome.



Mixte

Taxonomie mixte : comme en Australie, qui combine les deux approches ci-dessus, où il s'agit principalement d'une taxonomie binaire avec certaines mesures de décarbonation et des critères de transition (activité globale) ;

Un examen approfondi de ces archétypes de taxonomie révèle cependant **qu'ils utilisent tous les mêmes mécanismes ou approches de base** pour reconnaître et favoriser une transition ambitieuse dans un délai, à travers différentes combinaisons.

Le Mécanisme de Transition des Taxonomies est entendu comme les processus ou la méthode utilisée par un concepteur de taxonomies pour favoriser et reconnaître la transition crédible d'une activité au fil du temps. La liste ci-dessous catégorise les mécanismes en fonction d'une analyse de ce qui est déjà utilisé et s'appuie sur le *Financement de transition sur le marché des capitaux d'emprunt* publié par l'ICMA en 2024.¹⁷

Les mécanismes décrits ci-dessous sont en plus du terme « TSC durable »¹⁸ utilisés par la taxonomie de l'ASEAN, qui fait référence à des activités dont les critères ne sont pas susceptibles de changer, souvent parce que l'activité est déjà à faibles émissions de carbone.

Tous les mécanismes ne sont pas appropriés dans toutes les circonstances et le tableau récapitulatif à la fin de cette section fournit une analyse des circonstances/raisons appropriées pour chaque mécanisme.

Tableau 1: Six Mécanismes de Transition des Taxonomies

MÉCANISME DE TRANSITION DE LA TAXONOMIE	DESCRIPTION
 A. Révision des critères évolutifs dans le temps	Des critères sont fixés pour le moment actuel, mais révisés à intervalles réguliers pour les (ré)aligner avec les voies de transition à un moment futur.
 B. Critères prospectifs	Des critères sont fixés simultanément pour le moment actuel et pour l'avenir, par exemple, via une trajectoire d'émissions ou une voie vers zéro émissions nettes au fil du temps.
 C. Gradation	Différents critères (généralement des seuils de performance) ou exigences sont établis en plusieurs niveaux, représentant différents niveaux d'ambition. Ces derniers peuvent également être combinés avec le mécanisme A ou B ci-dessus.
 D. Mesures	Une liste blanche de solutions, technologies, actifs et/ou pratiques éligibles qu'une activité ou une entité peut déployer pour réduire les émissions et stimuler leur transition.
 E. Dates butoirs ou lignes directrices pour la réduction progressive	Inclusion des dates butoirs pour marquer un calendrier indiquant le moment où une technologie, un actif ou une activité entière cessera d'être reconnue dans la taxonomie, signalant qu'elle doit être éliminée progressivement ou réduite. Des lignes directrices pour la réduction progressive peuvent également être fournies, en ayant pour cibles des industries spécifiques pour définir un calendrier crédible pour une élimination progressive gérée.
 F. Exigence d'un plan de transition	Une exigence selon laquelle, en plus de répondre à des critères spécifiques, la mesure ou l'activité devra faire partie d'un ensemble plus large, stratégie claire et crédible montrant comment les émissions de GES seront progressivement réduites au niveau de l'entité.

Ces mécanismes ne sont pas mutuellement exclusifs mais sont régulièrement utilisés en combinaison par les taxonomies des différentes juridictions afin de refléter les priorités nationales, les réalités sectorielles et les capacités de mise en œuvre.

Il convient de noter que les mécanismes ne sont pas nécessairement synonymes d'un type de critère (c'est-à-dire des critères quantitatifs ou qualitatifs), mais que les approches peuvent être utilisées et appliquées à des critères quantitatifs ou qualitatifs.

Résumé

Tableau 2 : Résumé des Mécanismes de Transition des Taxonomies

MÉCANISME	AVANTAGES	DÉFIS	QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR UTILISER CE MÉCANISME/CONCEVOIR CES CRITÈRES ?	QU'EST-CE QUI LE REND EFFICACE/ CRÉDIBLE ?
Révision des critères évolutifs dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> • Neutre sur le plan technologique ; • Les critères peuvent y être établis même en l'absence de voie d'accès au zéro net ; • Peut être appliqué à une gamme de cas d'utilisation (entité et activité, dette UoP, rapports d'entreprise). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mises à jour fréquentes nécessitent des ressources importantes pour la consultation des parties prenantes, l'alignement politique et le travail technique ; • L'absence de seuils futurs crée une incertitude pour la planification à long terme ; • Coûts et efforts de mise en œuvre lors de l'adaptation aux changements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie pour définir les critères/seuils initiaux (point de départ) ; • Données sur les émissions/la performance environnementale à intégrer dans la méthodologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance robuste et processus établis pour les mises à jour ; • Méthodologie pour définir les activités de « transition » ; • Méthodologie crédible pour les critères et les ajustements futurs (en particulier en cas d'activité sans filière) ; • Ensemble de règles pour définir le maintien des droits acquis et les règles de conformité en cas de changement des critères.
Critères prospectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Neutre sur le plan technologique ; • Des critères prospectifs créent une certaine sécurité pour les utilisateurs et permettent une planification et une évaluation à long terme ; • Crédibilité du recours à des trajectoires établies et reconnues ; • Besoin limité d'entretien/mises à jour futures (et des ressources associées) ; • Peut être utilisé dans une gamme de cas d'utilisation (entité et activité, dette, rapports d'entreprise). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite des données détaillées prospectives (par exemple, des trajectoires dérivées, dans la mesure du possible, de modèles climatiques intégrés fondés sur la science, ventilées par région ou juridiction) ; • Des mandataires locaux peuvent être appliqués, qui divergent des références scientifiques ; • Flexibilité limitée pour tenir compte des développements imprévus dans le domaine de la technologie ou des sciences du climat, en raison de la complexité de la révision des critères par le biais de consultations des parties prenantes, de l'alignement politique et du travail technique ; • Besoin de recalibrage (application de la révision des critères évolutifs dans le temps). • Changements dans les hypothèses et les attentes futures pour la construction de la stratégie si un recalibrage est effectué. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voies fondées sur la science / équivalents locaux ; • Données sur les émissions/la performance environnementale ; • Capacité de l'utilisateur à collecter/déclarer des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voie reconnue, alignée sur l'Accord de Paris ; • Méthodologie claire pour définir le seuil initial (point de départ) ; • Ensemble de règles joint pour définir l'éligibilité/l'alignement lorsque les critères changent (clause de droits acquis, etc.).

MÉCANISME	AVANTAGES	DÉFIS	QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR UTILISER CE MÉCANISME/CONCEVOIR CES CRITÈRES ?	QU'EST-CE QUI LE REND EFFICACE/CRÉDIBLE ?
Gradation	<ul style="list-style-type: none"> • Offre une approche flexible et inclusive pour les utilisateurs à différents points de départ ; • Neutre sur le plan technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Haut risque d'éco-blanchiment dans les niveaux/nuances inférieurs. • Risque de dilution de l'ambition ; • Possibilité de retarder la décarbonation ; • Défi technique et politique définissant les limites entre les niveaux/nuances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie/données pour déterminer les nuances/niveaux ; • Date butoir et raison de la date butoir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie définie de chaque niveau et de ses limites ; • Dates butoirs claires ; • Combiner avec des orientations prospectives ; • Ne pas prendre en compte les activités de sortie progressive.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures (listes de technologies ou pratiques éligibles) sont pratiques et faciles à mettre en œuvre avec des données limitées ; • Fournit un point d'entrée pratique, car elle peut être utilisée par toutes les parties prenantes, indépendamment de la disponibilité des données, qu'un objectif de transition plus large, un plan ou une structure de déclaration soient en place ; • Utilisation importante d'instruments d'emprunt labellisés (UoP, financement de projets, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent spécifiques à une technologie plutôt que neutres sur le plan technologique ; • Le grand nombre de mesures à prendre en compte nécessite un effort considérable pour établir une taxonomie complète ; • Utilisation limitée de la déclaration des revenus par les entreprises (CapEx ou OpEx uniquement) ; • Exiger un recalibrage pour refléter les avancées technologiques, les pratiques en évolution et les besoins d'implémentation changeants (application de la révision des critères évolutifs dans le temps) ; • Risque de mauvaise utilisation ou de retard en se concentrant sur les gains d'efficacité à court terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Base pour déterminer une liste crédible des mesures requises (par exemple, base de preuves claire et scientifique et/ou avis d'expert). 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement important ; • La liste garantit qu'aucune technologie à forte intensité carbone ne sera verrouillée ; • Basé sur la recherche.

MÉCANISME	AVANTAGES	DÉFIS	QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES POUR UTILISER CE MÉCANISME/CONCEVOIR CES CRITÈRES ?	QU'EST-CE QUI LE REND EFFICACE/CRÉDIBLE ?
Dates butoirs ou lignes directrices de réduction progressive	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une visibilité et une clarté sur les échéances de réduction progressive ; Fait éviter une transition perturbatrice, permettant un processus de changement contrôlé et transparent ; Fournit un rôle clair pour les industries/actifs existants et en place qui sont nécessaires dans l'intervalle pendant que les solutions sont mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> Techniquement difficile de déterminer une date butoir appropriée au niveau local ; Les dates butoirs pour certaines activités peuvent être politiquement contestées et difficiles à convenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie/données pour déterminer les dates butoirs ou les lignes directrices pour la réduction progressive ; Données et preuves pour justifier les dates butoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie crédible et justification claire pour choisir les dates butoirs ou les lignes directrices pour la réduction progressive afin qu'aucune activité n'ait un statut de transition permanent (par exemple, voie de décarbonation internationale ou locale établie par des experts) ; Combiner avec des orientations prospectives ; Processus de gouvernance solide pour convenir des dates butoirs ; Processus pour réexaminer les dates butoirs.
Exigence d'un plan de transition	<ul style="list-style-type: none"> La crédibilité est bien plus forte avec un lien vers la voie de transition vers l'avenir, et pas seulement une évaluation ponctuelle ; Démontre que l'activité ou la mesure de transition contribue à une voie de transition crédible et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Efforts de conformité potentiellement élevés et complexité élevée ; La dépendance à l'égard de la mise en place d'un plan de transition risque de décourager les actions de transition « sans regret » si le plan de transition n'est pas encore en place ou pas suffisamment détaillé ; La variabilité de la qualité et de la rigueur des plans peut rendre l'exigence procédurale plutôt que percutante ; Défis de surveillance et d'application. 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices pour des plans de transition crédibles ; Forte direction interne pour mettre en place un plan de transition ; Méthodologie ou justification pour savoir quand exiger un plan de transition dans le cadre des critères. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer des lignes directrices solides d'institutions reconnues.



A. Révision des critères évolutifs dans le temps

Dans ce mécanisme, les critères de taxonomie sont révisés périodiquement en fonction du dernier consensus scientifique, des avancées technologiques et des recherches émergentes. L'objectif est de permettre une transition progressive en exigeant des acteurs du marché des améliorations continues afin de conserver un statut conforme à la taxonomie. En pratique, cela signifie que les critères deviennent de plus en plus ambitieux, généralement par le biais d'examen réguliers. Une méthodologie courante pour définir les points de départ de ce mécanisme est l'approche « meilleurs de leur catégorie », qui identifie les meilleures pratiques ou références au sein d'un secteur comme ligne de base initiale pour fixer un seuil.¹⁹

Bien que la plupart des taxonomies soient soumises à des mises à jour périodiques, ce qui différencie cette approche d'un examen complet et régulier de la taxonomie, c'est qu'elle nécessite généralement des périodes de révision plus courtes, garantissant que les seuils de la taxonomie évoluent en fonction des besoins environnementaux et des possibilités techniques. Parfois, cela suit un calendrier de révision prédéfini (par exemple, la taxonomie de l'ASEAN a un calendrier fixe pour les mises à jour).

Avantages

La révision périodique des critères offre une alternative pour que les taxonomies de la finance durable établissent des critères neutres sur le plan technologique tout en restant alignées sur les voies émergentes et les nouvelles preuves, d'autant plus que certaines voies, comme la neutralité carbone, doivent encore être pleinement développées.

Cela permet également une différenciation sectorielle et une escalade progressive de l'ambition, ce qui peut aider à répondre aux différents points de départ et capacités des différentes industries et régions.

Cette adaptabilité permet à la taxonomie d'être appliquée à une gamme diversifiée de cas d'utilisation, au niveau de l'entité ou de l'activité, tout en contribuant à ce qu'elle reste pertinente dans un paysage technologique et réglementaire en évolution. Le principal avantage est la capacité à maintenir la crédibilité et des normes à jour dans un environnement dynamique.

Risques et défis

Les taxonomies nécessitant des mises à jour régulières pour définir des critères statiques nécessitent souvent des consultations des parties prenantes coûteuses, complexes et chronophages, un alignement politique et un travail technique. Les critères ont une durée de vie limitée, ce qui introduit une incertitude pour la planification à long terme, car cela peut créer une cible mobile pour ceux qui cherchent à se conformer. Les coûts de mise en œuvre augmentent avec le besoin de s'adapter à des exigences en rapide évolution, et les exigences techniques peuvent être substantielles, en particulier pour les petites organisations qui manquent de ressources dédiées.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

Pour faire fonctionner ce mécanisme efficacement, des méthodologies solides pour établir des critères/seuils initiaux (points de départ) sont nécessaires, ainsi qu'une collecte de données complète sur les émissions et la performance environnementale.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

- Pour le rendre efficace et crédible, ce mécanisme devrait être combiné à des mesures pour offrir aux utilisateurs des opportunités à court terme pour se mettre en route, même s'ils ne répondent pas initialement aux critères binaires ;
- Des processus de gouvernance établis pour garantir que les révisions ont lieu régulièrement et suivent un processus et un calendrier cohérents ;
- Des ressources suffisantes pour revoir régulièrement les critères de taxonomie avec une expertise technique suffisante pour faciliter une révision précise ;
- Méthodologie établie pour identifier les activités de transition nécessitant des critères différenciés ;
- Méthodologie fondée sur la science pour déterminer les critères et seuils initiaux ;
- Un ensemble de règles robustes pour le traitement des droits acquis et des lignes directrices sur la manière de se conformer aux changements de critères afin d'assurer la fiabilité.

Exemples :

TAXONOMIE	EXEMPLE D'ACTIVITÉS	DESCRIPTION
UE	Ciment, aluminium, fer et acier, transport interurbain de passagers, etc.	Le règlement de l'UE sur la taxonomie stipule que « <i>la Commission examine les critères d'évaluation technique pour ces activités au moins tous les trois ans et, le cas échéant, modifie l'acte délégué en fonction des développements scientifiques et technologiques</i> ». Les critères techniques de contrôle pour ces activités économiques transitoires devraient garantir que ces activités transitoires suivent un chemin crédible vers la neutralité climatique et devraient être ajustés en conséquence à intervalles réguliers. ²⁰
Géorgie	Aucune activité de transition spécifiquement labellisée, mais les activités avec des seuils éloignés de l'objectif de zéro émissions nettes incluent les bâtiments.	<i>La taxonomie SF sera révisée et mise à jour dans trois ans ou plus tôt, le cas échéant, pour refléter le développement durable du marché, à la fois au niveau international et local, et les changements dans la législation nationale géorgienne.</i>



B. Critères prospectifs

Le mécanisme des critères prospectifs fonctionne de manière similaire au modèle de révision basé sur le temps, où le principal levier de transition réside dans le resserrement progressif des critères d'éligibilité. Cependant, il s'en distingue sur un point essentiel : il fournit dès le départ les seuils, trajectoires, pratiques ou processus futurs, plutôt que de modifier les critères tous les quelques années. La taxonomie décrit comment les critères évolueront, offrant ainsi aux utilisateurs une feuille de route claire quant au niveau d'ambition croissant nécessaire pour maintenir l'alignement. Dans le cadre de ce mécanisme, l'approche des « meilleurs de leur catégorie » est également couramment utilisée pour identifier les pratiques exemplaires ou les références au sein d'un secteur comme base pour l'éligibilité.

Avantages

L'avantage de la clarté de la feuille de route et de la transparence est qu'elle aide les entités réglementées à planifier les investissements futurs et à ajuster leurs opérations en conséquence, favorisant un processus de transition plus fluide et plus prévisible. En offrant une visibilité anticipée des critères prospectifs, ce mécanisme réduit l'incertitude réglementaire et facilite la création et l'application de règles de droits acquis, notamment des options pour les ensembles de règles relatives aux révisions et à l'extinction des critères, ce qui renforce la confiance des investisseurs et maintient la stabilité réglementaire.

De plus, il assure une progression structurée alignée sur les trajectoires de zéro émissions nettes, contribuant ainsi à éviter la stagnation ou les retards dans les efforts de décarbonation.²¹

Il réduit également le besoin d'importantes exigences d'entretien futures, rendant la taxonomie plus résiliente face à l'évolution des contextes politiques ou aux contraintes de ressources.

Risques et défis

Les critères prospectifs, tant dans leur création que dans leur utilisation, peuvent impliquer des exigences techniques et de données importantes. Lorsqu'ils prennent la forme de voies quantitatives, ils devraient idéalement être dérivés de modèles fondés sur la science et adaptés à des régions ou juridictions spécifiques qui peuvent exister ou non.

S'il n'existe aucune preuve ou recherche crédible sur laquelle fonder les voies prospectives, notamment sur la manière de spécifier la fréquence et la quantité par lesquelles un seuil devrait changer, le risque est qu'ils soient influencés par des facteurs politiques.

De plus, des avancées imprévues dans la technologie ou des changements dans la science du climat peuvent rapidement rendre les critères obsolètes, nécessitant un recalibrage et une mise à jour régulière.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

L'élaboration de critères prospectifs nécessite une base de preuves sur laquelle fonder les futurs seuils, ce qui, à son tour, nécessite la disponibilité de voies fondées sur la science ou de références locales et/ou de données fiables.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

- Les seuils prospectifs sont basés sur des voies scientifiques robustes et crédibles, qui peuvent être nationales ou internationales ;
- Des révisions périodiques pour évaluer si un recalibrage des critères est nécessaire en fonction des développements des budgets carbone, des objectifs environnementaux mondiaux et de la technologie ;
- Cette approche n'est appropriée que pour les activités nécessitant une décarbonation (c'est-à-dire le levier 2) plutôt que pour les activités d'élimination progressive. Cela signifie que l'approche nécessite une méthodologie crédible pour distinguer les deux (conformément au défi 1) ;
- Il peut également être efficace si elle est accompagnée de règles pour guider les utilisateurs et sur la manière de naviguer dans les critères prospectifs dans le cas de certains cas d'utilisation de la taxonomie, par exemple, des règles définissant quels critères devraient être respectés pour les obligations à long terme ;
- Ce mécanisme peut être combiné avec :
 - o les exigences du plan de transition pour démontrer les voies/performances futures ;
 - o les mesures visant à encourager les utilisateurs à différents points de départ (y compris ceux qui ne répondent pas au seuil) à commencer leur démarche de décarbonation.

Exemples

TAXONOMIE	EXEMPLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUES														
Taxonomie australienne	<p>Activité : Fabrication de ciment</p> <p>L'activité doit respecter tous les critères suivants.</p> <p>A. Émissions : <i>L'activité doit respecter les seuils d'intensité d'émissions suivants. Les limites du système et les notes méthodologiques de comptabilisation des GES se trouvent à l'annexe 3.2.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2025</th> <th>2030</th> <th>2040</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>tCO₂/t de ciment</td> <td>0.68</td> <td>0.6</td> <td>0.2</td> <td>0.05</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2025	2030	2040	2050	tCO ₂ /t de ciment	0.68	0.6	0.2	0.05				
Année	2025	2030	2040	2050											
tCO ₂ /t de ciment	0.68	0.6	0.2	0.05											
Taxonomie du Rwanda	<p>Activité : Fabrication de ciment</p> <p><i>L'activité de production de ciment [...] doit respecter des seuils d'intensité d'émissions cumulatives spécifiques tels que définis au tableau 3.</i></p> <p><i>Voie de décarbonation des produits cimentaires.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>...2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(tCO₂/t de produit cimentaire)</td> <td>0.427</td> <td>0.416</td> <td>0.406</td> <td>0.395</td> <td>0.384</td> <td>(les valeurs diminuent chaque année jusqu'en 2050)</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2024	2025	2026	2027	2028	...2050	(tCO ₂ /t de produit cimentaire)	0.427	0.416	0.406	0.395	0.384	(les valeurs diminuent chaque année jusqu'en 2050)
Année	2024	2025	2026	2027	2028	...2050									
(tCO ₂ /t de produit cimentaire)	0.427	0.416	0.406	0.395	0.384	(les valeurs diminuent chaque année jusqu'en 2050)									



C. Gradation

Dans le cadre de ce mécanisme, les utilisateurs disposent de plusieurs niveaux/nuances représentant différents niveaux d'ambition. L'objectif de cette approche est de donner aux utilisateurs à différents stades de maturité un objectif à atteindre et, dans la plupart des cas, de favoriser un changement progressif en incorporant soit une orientation future (ce qui signifie que le seuil pour chaque niveau diminue régulièrement, par exemple, Singapour), soit des dates butoirs pour l'élimination progressive de niveaux entiers (par exemple, l'ASEAN).

Comme ce fut le cas auparavant, cela peut être fait de multiples façons dans différentes taxonomies, bien que la façon plus courante soit une approche à « feux tricolores » avec des niveaux verts/ambre/rouges représentant différents niveaux d'ambition (notez que le sens du vert, de l'ambre et du rouge n'est pas cohérent dans toutes les taxonomies « feux tricolores »). Par exemple, si le seuil d'émissions aligné sur l'Accord de Paris (vert/niveau 1) est fixé à 100tCO₂ par tonne de production, le seuil de niveau d'ambition inférieur peut être défini à 1,5 fois cette valeur (150 tCO₂/t), ou une marge similaire, pour prendre en compte les activités qui sont sur une trajectoire crédible vers l'alignement pendant une certaine période.

Bien que ce mécanisme soit souvent associé aux taxonomies de type « feux tricolores », il est également utilisé dans les taxonomies binaires. Par exemple, en Colombie, les critères relatifs aux pratiques agricoles sont regroupés en niveaux débutant, intermédiaire et avancé afin de répondre aux besoins d'utilisateurs se trouvant à différents stades de leur parcours de durabilité.

Avantages

Le mécanisme de mise en gradation peut améliorer la flexibilité et l'inclusivité de la taxonomie en répondant aux entités à différents stades de transition, tant au niveau de l'activité qu'au niveau de l'entité. Ce mécanisme est particulièrement précieux pour les secteurs difficiles à atténuer où il existe des barrières technologiques ou économiques très élevées à la décarbonation rapide. Une approche nuancée offre un tremplin entre les catégories « non alignées » et « vertes », ce qui constitue une motivation pour l'amélioration continue et encourage les progrès pour que les utilisateurs puissent commencer même s'ils sont actuellement beaucoup plus émetteurs de carbone que leurs pairs.

Cela offre également plus d'options pour les actifs existants afin de maximiser le potentiel de décarbonation, notamment dans certains secteurs tels que la construction où les nouveaux actifs ont des leviers de décarbonation très différents de ceux des actifs existants. Par exemple,

de nouveaux bâtiments peuvent être construits à partir de zéro en utilisant des matériaux hautement isolants, ce qui ne serait pas possible dans les bâtiments existants. C'est la raison pour laquelle certaines taxonomies réservent les niveaux inférieurs aux actifs existants.

Risques et défis

Le mécanisme de gradation comporte un risque intrinsèque plus élevé par rapport à l'éco-blanchiment, étant donné que les niveaux supplémentaires pour la flexibilité seront inévitablement de « moindre ambition ». Ces niveaux/gradations de « moindre ambition », s'ils ne sont pas mis en œuvre correctement, peuvent retarder la décarbonation au-delà de ce qui est nécessaire pour éviter un changement climatique catastrophique. De plus, sans échéanciers ou dates butoirs clairement définis pour déterminer le moment où les utilisateurs doivent passer d'une nuance à l'autre et/ou quand les nuances antérieures deviennent invalides, le risque est que les activités restent « en transition » indéfiniment, compromettant ainsi l'intention transformatrice de la taxonomie, en particulier pour les activités de transition difficiles à atténuer. Sans une orientation méticuleusement définie et une méthodologie cohérente, le risque d'ambiguïté, d'investissements figés et d'inaction est plus grand.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

- Approches méthodiques pour déterminer les nuances ;
- Approche méthodologique ;
- Données transparentes ;
- Dates scientifiques pour l'abandon des activités non alignées.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

- Ce mécanisme devrait être combiné avec :
 - o **des dates butoirs** afin de garantir que, si les niveaux/nuances d'ambition plus faibles jouent un rôle important pour aider les utilisateurs à démarrer à différents points de départ, ils ne fournissent pas de voie pour une action faible ou nulle lorsque une forte ambition est nécessaire ;
 - o **des orientations futures** afin de fournir des voies claires pour une amélioration progressive et des décisions d'investissement éclairées ;
 - o **des plans de transition** afin de fournir le lien vers la stratégie à plus long terme.

- Les concepteurs de taxonomies peuvent également envisager de fournir un ensemble de règles pour définir le type d'utilisateur qui peut utiliser chaque niveau. Par exemple, certains niveaux peuvent être valables uniquement pour les petites ou moyennes entreprises (PME) ;
- Une méthodologie solide doit être mise en place pour définir quelles activités nécessitent des niveaux d'ambition inférieurs (selon le défi 1) car certaines peuvent ne pas nécessiter ces mécanismes pour aider les utilisateurs à démarrer. La méthodologie doit détailler l'approche pour « éliminer » les activités ayant un rôle déclinant dans une économie sobre en carbone afin de garantir qu'elle favorise une véritable décarbonation et prévient l'éco-blanchiment.

Exemples

TAXONOMIE	EXEMPLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUES																												
Taxonomie de la Thaïlande	<p>Activité : Production d'énergie géothermique</p> <p><i>Ambre : Les installations existantes respectant le seuil ambré en déclin pour le secteur de l'énergie avec une date butoir prescrite (tableau 1) sont alignées sur les objectifs de la taxonomie.</i></p> <p><i>Tableau 1. Seuils pour certaines activités du secteur de l'énergie, gCO₂e/kWh</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2022-2025</th> <th>2026-2030</th> <th>2031-2035</th> <th>2036-2040</th> <th>2041-2045*</th> <th>2046-2050*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Activités vertes</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td colspan="2">50</td> </tr> <tr> <td>Activités ambrées</td> <td>381</td> <td>225</td> <td>191</td> <td>148</td> <td>N/A</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>Activités rouges</td> <td>>381g</td> <td>>225g</td> <td>>191g</td> <td>>148g</td> <td>>50g</td> <td>>50g</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2022-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045*	2046-2050*	Activités vertes	100	100	100	100	50		Activités ambrées	381	225	191	148	N/A	N/A	Activités rouges	>381g	>225g	>191g	>148g	>50g	>50g
Année	2022-2025	2026-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045*	2046-2050*																							
Activités vertes	100	100	100	100	50																								
Activités ambrées	381	225	191	148	N/A	N/A																							
Activités rouges	>381g	>225g	>191g	>148g	>50g	>50g																							
Taxonomie de l'ASEAN	<p>Activité : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Niveaux</th> <th>EO1 : TSC de lutte contre le changement climatique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Niveau 1 (Vert)</td> <td> 1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ol style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions directes de CO₂ sont < 50gCO₂e/v-km³² ; À partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions directes de CO₂ sont de 0gCO₂e/v-km. pour les véhicules de la catégorie L33, les émissions de CO₂ à la sortie du pot d'échappement sont de 0gCO₂e/v-km </td> </tr> <tr> <td>Niveau 2 (Amber T2)</td> <td> 1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 50 gCO₂e/v-km </td> </tr> <tr> <td>Niveau 3 (Orange T3)</td> <td> 1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 100 gCO₂e/v-km </td> </tr> </tbody> </table>	Niveaux	EO1 : TSC de lutte contre le changement climatique	Niveau 1 (Vert)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ol style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions directes de CO₂ sont < 50gCO₂e/v-km³² ; À partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions directes de CO₂ sont de 0gCO₂e/v-km. pour les véhicules de la catégorie L33, les émissions de CO₂ à la sortie du pot d'échappement sont de 0gCO₂e/v-km 	Niveau 2 (Amber T2)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 50 gCO₂e/v-km 	Niveau 3 (Orange T3)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 100 gCO₂e/v-km 																				
Niveaux	EO1 : TSC de lutte contre le changement climatique																												
Niveau 1 (Vert)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ol style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions directes de CO₂ sont < 50gCO₂e/v-km³² ; À partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions directes de CO₂ sont de 0gCO₂e/v-km. pour les véhicules de la catégorie L33, les émissions de CO₂ à la sortie du pot d'échappement sont de 0gCO₂e/v-km 																												
Niveau 2 (Amber T2)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 50 gCO₂e/v-km 																												
Niveau 3 (Orange T3)	1. L'activité est conforme aux critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> pour les véhicules des catégories M1 et N1 : <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'au 31 décembre 2030, les émissions directes de CO₂ sont < 100 gCO₂e/v-km 																												



D. Mesures

Les mesures de transition/décarbonation sont des technologies, processus ou améliorations opérationnelles spécifiques qui sont souvent intensives en capital ou en dépenses d'exploitation. Elles sont appliquées à une activité économique pour améliorer ses performances environnementales et la soutenir pour une trajectoire de décarbonation crédible. Les mesures sont généralement des investissements limités dans le temps ou ponctuels (*whitelist*) visant à réduire les émissions et sont particulièrement pertinentes dans les secteurs où la transition comprendra la mise en œuvre/la modernisation de diverses technologies et processus au fil du temps.

Les mesures sont les composantes d'une transition d'une activité dans son ensemble et ne sont généralement pas suffisantes à elles seules, mais peuvent être regroupées avec d'autres mesures pour faciliter la transition d'une activité dans son ensemble. Les mesures ne sont pas nécessairement accompagnées d'une évaluation de la faisabilité économique (c'est-à-dire qu'elles ne sont incluses dans la taxonomie que si la technologie est réalisable à un moment donné), mais les listes ont tendance à inclure un mélange de technologies, certaines « faciles à mettre en œuvre » qui peuvent être faciles à investir aujourd'hui, et d'autres qui nécessiteraient un investissement en capital important et/ou ne sont pas encore des technologies matures.

Le mécanisme des mesures est généralement déployé en combinaison avec d'autres mécanismes complémentaires décrits pour soutenir les progrès vers les objectifs climatiques à long terme.

Avantages

Lorsque les données sont limitées ou que les capacités de déclaration des utilisateurs sont contraintes, le mécanisme des mesures offre une solution pratique pour permettre une action/un investissement sans nécessiter de données étendues pour définir des seuils. Il répond également aux besoins des utilisateurs à différents niveaux de départ, car il est généralement applicable aux meilleurs utilisateurs de sa catégorie ainsi qu'à ceux qui ont de moins bons résultats.

Ce mécanisme aide à intégrer des secteurs et des entités sans systèmes de déclaration sophistiqués (par exemple, les PME), soutenant une transition plus inclusive qui est principalement utilisée pour la classification des UoP et le financement des projets (le marché de la dette).

Risques et défis

Les mesures énumèrent souvent des technologies spécifiques et sont donc spécifiques à la technologie par nature, ce qui signifie qu'il peut y avoir un retard avant que la taxonomie n'intègre les nouvelles innovations. L'élaboration d'une liste exhaustive de mesures nécessite des recherches approfondies pour inclure la plus large gamme possible de mesures pertinentes et pour procéder à des recalibrages fréquents.

Les mécanismes basés sur des mesures sont également limités en ce qu'ils ne permettent pas de capturer les indicateurs de taxonomie liés aux revenus (c'est-à-dire, le pourcentage de revenus alignés sur la taxonomie), mais sont très pertinents pour la déclaration des dépenses d'investissement. Il existe également un risque d'ancrage de pratiques inadéquates si la liste n'est pas mise à jour régulièrement. De plus, il y a une chance qu'une taxonomie capture des mesures incrémentielles mineures qui peuvent servir à retarder l'investissement sur des changements plus critiques et plus importants pour une activité.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

Une base claire et fondée sur des preuves indiquant la nécessité et la raison d'être de ces mesures, en s'appuyant sur des recherches scientifiques ou les meilleures recherches disponibles. Une méthodologie pour garantir que les mesures prises soient suffisantes et substantielles.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

- Un examen régulier et des déclencheurs de modifications matérielles sont essentiels pour garantir que les listes ne deviennent pas obsolètes et que la taxonomie évolue avec la technologie et la science sous-jacentes ;
- Certains concepteurs de taxonomies peuvent insérer une mesure « *fourre-tout* » (par exemple, toute autre technologie qui réduit les émissions de >20 %) pour s'assurer que les nouvelles innovations ou technologies critiques ne sont pas exclues par inadvertance ;
- Une méthodologie pour sélectionner des mesures ayant un impact significatif plutôt que progressif.

Ce mécanisme peut être combiné avec :

- o **l'exigence d'un plan de transition** afin d'éviter des interventions isolées et ponctuelles et d'encourager une planification stratégique des investissements pluriannuels ;

- o **des dates butoirs** si certaines mesures ou technologies sont de nature intérimaire ou à court terme, ou une disposition d'ouverture qui oblige les utilisateurs à mettre en œuvre un ensemble de mesures (plutôt que des mesures individuelles) pour garantir un impact suffisant plutôt qu'un changement progressif.

Exemples

TAXONOMIE	EXEMPLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUES
Taxonomie Asie-Singapour pour la Finance durable²³	<p>Activité : Transport aérien</p> <p>Les mesures suivantes sont éligibles au financement des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'achat/l'utilisation de carburant d'aviation durable (SAF) est éligible s'il est utilisé dans des processus spécifiques ; • Les investissements dans la fabrication, les infrastructures et la chaîne d'approvisionnement pour le développement de l'industrie du SAF, ainsi que les activités qui favorisent la production et l'adoption du SAF peuvent être classés comme des mesures ambrées ; • De plus, la fabrication, les infrastructures et la chaîne d'approvisionnement pour le développement de l'industrie du SAF ne peuvent être classés comme des mesures ambrées que s'ils se rapportent à du SAF qui répond aux critères des matières premières.
Taxonomie australienne des finances durables²⁴	<p>Activité : Extraction de minerai de lithium</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flotte de véhicules à émissions nulles au niveau du tuyau d'échappement ; • Technologie de stockage d'énergie, y compris les logiciels d'optimisation et d'utilisation connexes et nécessaires ; • Technologie de carburants à faibles émissions de carbone, par exemple, l'hydrogène ou l'ammoniac (tel que défini dans les activités C4 et C8 du secteur de la fabrication et de l'industrie) ; • Assistance par caténaire ; • Changement de sources d'électricité (du réseau non renouvelable et de la production diesel sur site au réseau et aux énergies renouvelables sur site) ; • Achat et utilisation de carburants liquides à faible émission de carbone (tel que défini dans l'activité C9 du secteur de la fabrication et de l'industrie) ; • Mise en œuvre de technologies et de mises à niveau pour permettre la gestion de la demande.



E. Dates butoirs ou lignes directrices pour la réduction progressive

Les dates butoirs et les critères de réduction sont tous deux destinés à clarifier la réduction progressive des activités, des actifs ou des technologies qui ne sont pas conformes aux trajectoires de décarbonation à long terme. Cela inclut les actifs existants qui continuent de fonctionner et de fournir des résultats essentiels (par exemple, l'énergie, l'acier, etc.), pendant que les solutions à faibles émissions de carbone sont développées, ou les solutions intérimaires qui peuvent être utiles pour réduire les émissions à court terme mais qui, en fin de compte, ne sont pas suffisantes ou ne sont pas alignées sur les objectifs à long terme (par exemple, la réduction des émissions de méthane dans les huiles et le gaz).

Une date butoir est la date prédéterminée à laquelle une activité économique ou une technologie ne sera plus considérée comme conforme à la taxonomie.

La date inverse d'une date butoir est parfois appelée **date d'entrée en vigueur**, c'est-à-dire la date prédéterminée à laquelle un utilisateur doit démontrer sa conformité à un certain nouveau critère ou une nouvelle exigence. Par exemple, pour la production de produits chimiques de base selon la taxonomie de Singapour en Asie, à partir de 2030, l'utilisation de l'hydrogène comme source d'énergie ou matière première doit répondre aux critères écologiques dans le cadre de l'activité de production d'hydrogène. Auparavant, tout hydrogène est éligible en tant que source d'énergie.

La date butoir et la date d'entrée en vigueur offrent clarté et certitude quant au moment où les activités et les technologies, ou certains de leurs éléments, commencent et finissent leur éligibilité afin de faciliter des voies de transition ordonnées alignées sur les objectifs climatiques. Elles sont regroupées dans ce rapport sous la rubrique « dates butoirs » car les mêmes concepts peuvent s'appliquer aux deux.

Les critères/lignes directrices de sortie progressive fournissent des orientations assorties d'un calendrier pour l'arrêt progressif des activités, en particulier celles liées aux combustibles fossiles ou à d'autres secteurs à fort impact, par exemple, la fermeture anticipée des centrales au charbon.

Les critères de sortie progressive sont conçus pour garantir la responsabilité et le suivi grâce à des exigences en matière de déclaration et de vérification à mesure que les actifs approchent du point de sortie progressive.

Avantages

La réduction progressive constitue l'un des trois leviers essentiels de la transition et, par conséquent, la mise à disposition de garde-fous est indispensable pour le marché. L'établissement d'une trajectoire pour les activités en réduction progressive offre également une place claire dans la taxonomie pour les actifs existants à plus long terme, en cohérence avec leur rôle transitoire dans l'économie, plutôt que de les exclure.

La visibilité et la transparence à long terme du calendrier autour des dates butoirs et de la réduction progressive peuvent éviter des changements perturbateurs et permettre une planification minutieuse par les entités (pour faciliter la planification de la transition), ainsi que par les gouvernements (pour s'aligner sur les feuilles de route sectorielles et les politiques).

Les dates butoirs confèrent également de la crédibilité à d'autres mécanismes tels que l'approche par gradation qui présente un risque très élevé de verrouillage si elle n'est pas accompagnée de dates butoirs.

Risques et défis

La définition et l'accord sur des dates butoirs et des lignes directrices pour la réduction progressive peuvent être à la fois techniquement et politiquement complexes. Sur le plan technique, des dates butoirs peuvent être nécessaires pour des technologies très spécifiques pour lesquelles il n'existe pas de trajectoire ou de feuille de route précise permettant de fixer ces dates ; elles reposent donc sur des hypothèses liées à d'autres technologies, qui peuvent manquer de précision. Par exemple, la date d'expiration de l'utilisation d'un haut-fourneau dans la production d'acier dépend de la trajectoire générale du secteur sidérurgique, laquelle peut ne pas contenir d'hypothèses spécifiques concernant la réduction progressive d'une technologie donnée.

Au niveau politique, certaines technologies qui ne font pas facilement partie d'un avenir à faibles émissions de carbone peuvent être contestées et problématiques dans les juridictions où ces technologies sont importantes et où les industries en place sont importantes pour l'emploi et la croissance économique comme, par exemple, la production d'électricité à partir de charbon en Afrique du Sud qui représente plus de 60 % du mix énergétique.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

- Des preuves ou des recherches solides et pertinentes au niveau local pour étayer le choix des technologies et des dates ;
- Des méthodologies solides pour déterminer les dates de fin d'utilisation/de retrait ;
- Un accord institutionnel solide lors de l'étape de développement de la taxonomie pour convenir des dates et des technologies auxquelles elles s'appliquent.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

La crédibilité des dates butoirs dépend de :

- Une base de preuves solide ;
- Un processus de gouvernance solide avec transparence dans la prise de décision, ce qui est

particulièrement important lorsque la base de preuves pour une prise de décision claire est limitée. C'est souvent le cas lorsqu'il existe une voie de réduction de l'intensité des émissions pour un secteur particulier, mais une granularité insuffisante pour déterminer quand certaines technologies doivent être activées ou désactivées. Le processus de gouvernance devrait également s'étendre à tous les processus de révision, en notant qu'un équilibre est nécessaire entre la clarté à long terme, qui est essentielle, et la flexibilité pour ajuster les dates à mesure que davantage d'informations deviennent disponibles ;

- Ce mécanisme peut être combiné avec :
 - o des critères prospectifs ;
 - o de la gradation ;
 - o des mesures ;
 - o les exigences du plan de transition (par exemple, pour qu'un plan de transition comprenne des dispositions concernant la réduction progressive).

Exemples

TAXONOMIE	TYPE	EXEMPLES DE CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUES
Taxonomie de la finance durable de l'Australie	Date d'entrée en vigueur	Les seuils du potentiel de réchauffement planétaire des réfrigérants sont soumis à une date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2027.
Taxonomie verte de la Colombie²⁵	Date butoir	Les flottes de véhicules hybrides (services de transport privés) sont éligibles jusqu'en 2025.
Taxonomie de la finance durable de Singapour	Lignes directrices pour la sortie progressive	Critères pour un arrêt précoce et géré des centrales électriques au charbon.



F. Exigence d'un plan de transition

Plusieurs taxonomies émergentes intègrent des plans de transition dans leurs critères d'éligibilité, en particulier pour les secteurs ou activités difficiles à décarboner. Ce mécanisme n'impose pas une exigence uniforme à tous les secteurs, mais intègre plutôt des obligations de planification de la transition ciblant les activités fortement émettrices. Cela s'inscrit dans une tendance générale consistant à lier les investissements de transition à un plan global. Par exemple,

les Principes directeurs pour les obligations de transition climatique de l'ICMA, le guide des prêts de transition publié par l'Association du marché des prêts (LMA), l'Association du marché des prêts Asie-Pacifique (APLMA) et l'Association pour la syndication et le négoce de prêts (ALSTA) recommandent qu'un émetteur ou emprunteur dispose d'une stratégie ou d'un plan de transition et que la transaction présente un lien clair avec ce plan.²⁶

Avantages

L'exigence d'un plan de transition, appliquée soit pour l'alignement de l'entité avec la taxonomie, soit nécessaire dans le cas d'activités de transition spécifiques, garantit que les investissements font partie d'un effort de décarbonation plus large et stratégique plutôt que d'actions isolées, ce qui renforce la crédibilité des activités de transition en exigeant des plans concrets et assortis de délais pour éviter l'éco-blanchiment. Cette exigence favorise la planification à long terme et la gestion des risques en intégrant les considérations climatiques dans la stratégie d'entreprise, la gouvernance et les dépenses en capital, aidant ainsi les entreprises à se préparer aux futurs changements réglementaires et du marché. En s'alignant sur des lignes directrices reconnues à long terme, elle favorise la transparence, la responsabilité et la confiance des investisseurs pour impulser une action climatique véritable et ambitieuse et soutenir une voie crédible vers la neutralité carbone.

Risques et défis

Les efforts administratifs et de conformité peuvent être importants, en particulier si les lignes directrices sont complexes ou si les processus impliqués sont lourds. Cette complexité risque de décourager la participation et les actions immédiates de décarbonation, en particulier parmi les petites organisations disposant de moins de ressources. Il peut également y avoir une variabilité substantielle dans la qualité et la rigueur des plans de transition soumis si les normes sont mal définies ou appliquées de manière inégale. La surveillance et l'application ajoutent une complexité supplémentaire,

soulevant des préoccupations quant à la faisabilité pratique d'évaluer des milliers de plans avec un contrôle suffisant de manière continue.

Quelles informations sont nécessaires pour utiliser ce mécanisme/concevoir ces critères ?

Les exigences ou les lignes directrices pour la crédibilité du plan de transition. Les orientations relatives aux plans de transition des entités reconnues sont cartographiées par la publication de la Climate Bonds intitulée « *Cadres de cartographie des financements de transition pour évaluer la transition des entreprises : Analyse de cartographie* », disponible [ici](#). Il est également nécessaire de définir le moment idéal pour ajouter cela comme critère nécessaire et une justification ou une méthodologie justifiant ce choix.

Qu'est-ce qui rend ce mécanisme efficace/crédible ?

- Justification/méthodologie claire indiquant les activités nécessitant ce mécanisme et le pourquoi de cette nécessité ;
- Au stade initial de la mise en œuvre, les critères peuvent être légers et exiger qu'un plan/stratégie de transition soit en place et qu'il couvre l'activité à laquelle il est appliqué ;
- Le mécanisme ne sera cependant efficace que lorsqu'il exigera des plans de transition qui appliquent des lignes directrices solides issues d'institutions reconnues et disposent de systèmes de surveillance efficaces, sinon il ne s'agira que d'une formalité.

Exemples

TAXONOMIE	EXEMPLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION TECHNIQUES
Taxonomie du Chili	Activité : Extraction et raffinage du cuivre Une stratégie de décarbonation des GES est requise (plan, feuille de route, etc.), qui traite des émissions de GES (émissions de CO ₂ e des domaines 1 et 2 des opérations) sur la base de l'année de référence établie par l'entreprise, d'ici laquelle elle atteindra la neutralité carbone d'entreprise au plus tard en 2050, ou selon les réglementations gouvernementales. Cet objectif doit être vérifié au niveau de l'activité.
Taxonomie de la Thaïlande²⁷	Activités difficiles à atténuer Plans de transition : pour être qualifié comme tel, un plan de transition crédible vers un objectif de zéro émissions nettes doit être adopté au niveau de l'entité. Cela est nécessaire pour garantir que la transition vers la neutralité carbone ne soit pas un effort ponctuel d'une seule installation, mais la trajectoire stratégique cohérente de l'entité manufacturière. La taxonomie thaïlandaise recommande que les plans de transition soient élaborés conformément aux principes de la finance de la transition, définis dans le cadre de la Plateforme internationale sur la finance durable ou les orientations de la finance de la transition de l'ASEAN.

4

Études de cas :

Intégration des Mécanismes de Transition des Taxonomies

4. Études de cas : Intégration des Mécanismes de Transition des Taxonomies

Toutes les taxonomies utilisent un mélange de tous ou de nombreux Mécanismes de Transition des Taxonomies, indépendamment de l'archétype global.

Il existe deux principaux types d'archétypes de taxonomie les plus couramment utilisés : les taxonomies « feux tricolores » et binaires. La plupart des taxonomies correspondent à l'un de ces archétypes avec quelques éléments mixtes des deux. Les choix de conception reflètent l'ambition climatique de la juridiction, les réalités sectorielles et la maturité du système financier.

Cependant, les recherches de Climate Bonds indiquent que toutes les taxonomies utilisent un mélange de tous ou de nombreux Mécanismes de Transition des Taxonomies, indépendamment de l'archétype global. Les taxonomies combinent plusieurs mécanismes et fonctionnalités pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de politique et de marché.

La taxonomie de Singapour en Asie est une illustration claire de cette approche mixte : bien qu'elle adopte une structure à « feux tricolores », avec une catégorie ambre pour signaler les activités de transition, elle intègre des orientations et des voies prospectives pour les secteurs difficiles à atténuer, exige un plan de transition pour les mesures de transition et prévoit la révision des critères évolutifs dans le temps pour refléter les développements technologiques et du marché. Ce mélange d'approches démontre la complexité et le dynamisme de la conception de la taxonomie et souligne l'importance de la flexibilité dans l'adaptation des cadres aux circonstances nationales.

La section suivante présente des études de cas illustrant la manière dont les Mécanismes de Transition des Taxonomies sont intégrés dans les principaux archétypes de taxonomie.



Taxonomies « feux tricolores »


Les taxonomies de type « feux tricolores » utilisent un système à plusieurs niveaux ou codé par couleur — généralement vert, ambre et une troisième catégorie correspondant soit au rouge (nuisible), soit aux activités non admissibles ou exclues — pour classer les activités économiques en fonction de leur durabilité environnementale et de leur alignement avec les objectifs climatiques. Ce cadre s'est imposé comme un moyen populaire de reconnaître des progrès graduels dans un parcours global de transition, tout en signalant les activités qui sont préjudiciables à l'environnement. L'archétype du feu tricolore peut constituer un point d'entrée pratique pour des marchés à différents niveaux de maturité et de capacité réglementaire, en divisant les activités en trois grands labels.

Il existe des différences entre les taxonomies quant à la manière dont les différentes couleurs ou niveaux sont distingués, mais en général, les activités classées comme ambre sont celles qui ne sont pas encore alignées sur une trajectoire à 1,5 °C, mais qui soit progressent vers cet alignement dans un délai spécifié, soit réalisent des réductions d'émissions significatives à court terme et disposent d'une date clairement définie de suppression progressive ou d'expiration (activités intermédiaires).

Dans la taxonomie de l'ASEAN, les « niveaux » sont utilisés pour refléter la contribution d'une activité à un objectif environnemental où le niveau 1 est « vert » et les niveaux 2 et 3 sont « ambre » pour refléter des niveaux de contribution inférieurs à l'objectif.

ÉTUDE DE CAS : SINGAPOUR

TYPE	« FEUX TRICOLORES »
Mécanismes	Exemples
	<p>Révision des critères évolutifs dans le temps</p> <p>En général, la taxonomie de Singapour fournit des critères prospectifs pour la plupart des activités, à quelques exceptions près, qui ne fournissent pas de seuils prospectifs et s'engagent plutôt à fournir une révision future. Dans le cas du transport aérien (voir ci-dessous), cela est dû à un manque de voies scientifiques internationalement reconnues et disponibles au moment de la rédaction.</p> <p>Des exemples de l'utilisation de ce mécanisme incluent :</p> <p>Activité : transport maritime et fluvial, dont le seuil basé sur l'intensité établi pour la catégorie orange (mesures) doit être révisé d'ici 2025 ;</p> <p>Activité : transport aérien, les critères orange (mesures) seront révisés avant 2030 lorsque le développement d'une voie crédible, fondée sur la science et alignée sur 1,5 °C pour le mélange de SAF (par exemple, par l'OACI), sera disponible.</p>
	<p>Critères prospectifs</p> <p>Activité : fabrication du ciment. La production de ciment a des critères (seuils basés sur l'intensité) pour 2025, 2030, 2040 et 2050.</p>
 	<p>Gradation + date butoir</p> <p>Selon la taxonomie de Singapour, le système de « feux tricolores » classe les activités économiques en trois catégories : verte, ambrée et inéligible, en fonction de leur alignement sur les objectifs climatiques, en particulier la mise en place d'une voie fondée sur la science et compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.</p> <p>Sauf indication contraire, la catégorie ambrée s'applique uniquement à la transition des infrastructures et des activités existantes et n'est pas applicable aux nouveaux projets. Pour ces activités, des dates butoirs sont établies (généralement 2030), après quoi l'activité est soit alignée sur les critères verts, soit considérée comme inéligible.</p> <p>Activité 1 : installations de récupération de matériaux. Critères combinant des seuils basés sur l'intensité et une date butoir.</p> <p>Activité 2 : acquisition ou propriété de bâtiments. Les critères ambrés sont basés sur les 25 % supérieurs du parc immobilier national ou régional, exprimés en demande d'énergie primaire opérationnelle (DEP), ou en émissions de GES, ou en consommation d'énergie, et sont démontrés par des preuves, en plus d'une date butoir (2030).</p>
 	<p>Mesures et date butoir</p> <p>Une innovation notable au sein de la taxonomie de Singapour est l'introduction des mesures ambrées, qui diffère de la catégorie plus large des activités ambrées. Les mesures ambrées sont les éléments constitutifs de la transition (technologies, processus, etc.) qui ne sont (généralement) pas suffisants à eux seuls, mais qui, ensemble, sont nécessaires pour réaliser une réduction substantielle des émissions conformément à une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris. Les mesures ambrées ont été introduites pour offrir une flexibilité et une granularité supplémentaires aux utilisateurs. Ces mesures indiquent qu'une activité prend des mesures pour se décarboner, même si elle ne remplit pas encore tous les critères pour être considérée comme alignée sur la voie verte ou ambrée. Par exemple, une installation pourrait adopter des améliorations de l'efficacité énergétique ou commencer à intégrer l'énergie renouvelable dans ses opérations, ce qui constitue une étape indiquant un mouvement dans la bonne direction mais qui ne qualifie pas encore l'ensemble de l'activité comme transitoire ou durable.</p> <p>Activité : produits chimiques de base où les critères combinent les mesures éligibles avec des seuils spécifiques (par exemple, absolus et relatifs) et une date butoir.</p>

TYPE		« FEUX TRICOLORES »
Mécanismes	Exemples	
	Exigence d'un plan de transition Activité : fabrication de l'aluminium. Un plan de transition aligné sur 1.5°C est requis pour la catégorie ambre (mesures).	
Caractéristiques notables	<p>En différenciant les mesures ambrées des activités ambrées, la taxonomie de Singapour assure une approche plus nuancée du financement de la transition, permettant de reconnaître des améliorations partielles sans les classer à tort comme entièrement transitoires. Cela encourage une action précoce tout en maintenant l'intégrité et la crédibilité de la taxonomie, comblant ainsi le fossé entre l'ambition et la capacité actuelle et reflétant un cadre réaliste et pragmatique pour parvenir à une économie sobre en carbone au fil du temps.</p> <p>L'inclusion des mesures ambrées offre une flexibilité dans leur application, étant donné l'incertitude quant à la manière dont la taxonomie de Singapour sera utilisée. Que ce soit pour classer les dépenses en capital, émettre des instruments financiers verts ou divulguer des revenus, les mesures ambrées fournissent des lignes directrices provisoires pour identifier des étapes de transition crédibles.</p>	

APPROCHES DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION LABELLISÉE DANS LES TAXONOMIES « FEUX TRICOLORES »

JURISDICTION	LABEL DE TRANSITION DISTINCT FOURNI	COMMENTAIRES
Singapour	Oui	La Taxonomie de Singapour distingue entre la performance d'un utilisateur de taxonomie répondant aux critères « verts » ou « ambrés », l'activité ambrée étant éligible à un label de transition UoP. ²⁸ Il n'existe actuellement aucune directive sur la manière d'interpréter les critères de transition pour les rapports ou les métriques au niveau de l'entité, car la taxonomie est principalement destinée à être utilisée pour l'émission d'obligations labellisées.
Thaïlande	Oui	La catégorie « ambrée » de la taxonomie thaïlandaise est destinée aux utilisateurs qui souhaitent demander un financement de transition. ²⁹



Taxonomies binaires

Les taxonomies binaires classent les activités économiques comme étant soit alignées (durables), soit non alignées (non durables) avec les objectifs de durabilité environnementale.

Plutôt que de créer une catégorie transitoire distincte (comme dans les systèmes fondés sur un code couleur de type « feux tricolores »), les taxonomies binaires intègrent généralement directement dans leurs critères les mécanismes de transition évoqués ci-dessus. Certaines taxonomies binaires qualifient des activités « de transition », ce qui signifie que, pour que les critères

définissent une activité comme « durable », il n'est pas nécessaire que celle-ci soit déjà proche d'un niveau d'émissions quasi nul aujourd'hui.

La taxonomie de l'UE est l'exemple le plus connu d'un système binaire qui intègre des activités de transition. En effet, elle classe les activités transitoires en vertu de l'article 10, paragraphe 2, que les utilisateurs peuvent filtrer et localiser à l'aide de l'outil de navigation de la taxonomie de l'UE, offrant ainsi transparence et précision. L'archétype binaire est le plus couramment utilisé à ce jour dans le paysage mondial des taxonomies. L'étude de cas ci-dessous du Rwanda illustre que sa taxonomie utilise les mêmes mécanismes que la taxonomie de l'UE, tout en intégrant des critères prospectifs pour les secteurs difficiles à atténuer.

ÉTUDE DE CAS : TAXONOMIE VERTE DU RWANDA³⁰






TYPE	BINAIRE
Mécanismes	Exemples
	<p>Révision des critères évolutifs dans le temps</p> <p>Activité : construction de nouveaux bâtiments</p> <p>Un seuil d'intensité a été établi pour 2028, qui doit être révisé périodiquement pour se conformer aux trajectoires de décarbonation du secteur de la construction.</p>
	<p>Critères prospectifs</p> <p>Activité : la production de produits chimiques de base a des critères (seuils basés sur l'intensité) pour les périodes 2025-2029, 2030-2039 et 2040-2049.</p> <p>Activité : production de ciment. Critères : la taxonomie adopte les lignes directrices du secteur du ciment de l'SBTi comme voie de décarbonation de référence (seuils basés sur l'intensité).</p>
	<p>Gradation</p> <p>Les pratiques agricoles sont classées en niveaux débutant, intermédiaire ou avancé, ce qui permet aux utilisateurs d'identifier et d'adopter des critères correspondant à leur stade spécifique dans le parcours vers la durabilité.</p>
	<p>Mesures</p> <p>Activité : mesures individuelles et services professionnels (construction).</p> <p>Critères : ces mesures ont été répertoriées pour contribuer à l'efficacité énergétique et à la décarbonation des bâtiments à travers, par exemple, le remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres économes en énergie et le remplacement des portes extérieures par de nouvelles portes économes en énergie.</p>
	<p>Exigence d'un plan de transition</p> <p>N/A</p>
Caractéristiques notables	<p>Exigence d'un plan de transition</p> <p>Alors que la taxonomie rwandaise adopte un système de classification binaire pour désigner les activités comme étant alignées ou non alignées sur les objectifs climatiques, elle intègre une perspective de transition par l'introduction de voies de décarbonation.</p>

CATALOGUE DES PROJETS APPROUVÉS PAR LES OBLIGATIONS VERTES DE LA CHINE³¹

La Chine a développé plusieurs cadres réglementaires pour la finance durable, la Banque populaire de Chine (PBoC) publiant la première édition du Catalogue des projets approuvés par les obligations vertes en 2015, avec des mises à jour publiées en 2019 et 2025.³² L'édition 2025 a été renommée Catalogue des projets approuvés de finance verte avec un champ d'application élargi. De plus, la Banque populaire de Chine (BPC) et la Commission de régulation bancaire de Chine ont introduit des lignes directrices respectives sur le crédit vert et des normes de déclaration pour le prêt.

Ce catalogue définit les activités vertes, en utilisant essentiellement une approche de liste blanche, avec

des seuils spécifiques pour certaines activités. Bien que la PBoC ait développé des taxonomies de financement de la transition d'une façon séparée, la mise à jour de la taxonomie verte de 2025 intègre des éléments d'activités de transition, car elle est largement basée sur le Catalogue d'orientation de la Commission nationale du développement et de la réforme (NDRC) pour l'industrie de la transition verte et à faibles émissions de carbone (édition 2024), qui contient à la fois des activités à faibles émissions de carbone et des activités difficiles à atténuer. Ces mises à jour, ainsi que le catalogue directeur plus large pour l'industrie verte, sont basées sur une approche de réussite ou d'échec et sont donc considérées comme une taxonomie binaire.

TYPE	BINAIRE
Mécanismes	Exemples
	<p>Révision des critères évolutifs dans le temps</p> <p>Activité : fabrication de produits en ciment. Le catalogue chinois utilise l'Évaluation des produits verts, Matériaux de mur (GB/T 35605-2024) comme proxy. Il s'agit d'une norme nationale chinoise qui spécifie les critères d'évaluation et la méthodologie pour évaluer la performance environnementale des matériaux de mur, y compris les briques, les blocs et les panneaux de mur utilisés dans la construction industrielle et résidentielle. En Chine, les normes nationales sont examinées périodiquement pour déterminer si elles restent pertinentes, nécessitent une mise à jour ou doivent être retirées. Cela signifie que les critères sont automatiquement révisés en fonction de la norme.</p> <p>Le fait de se référer à un tiers gouvernemental nécessite la mise en place de systèmes de bonne gouvernance, de critères fondés sur la science et de révisions régulières pour être efficaces et fiables en tant que mécanisme de transition..</p>
	<p>Critères prospectifs</p> <p>N/A</p>
	<p>Gradation</p> <p>N/A</p>
	<p>Mesures</p> <p>Activité : fabrication d'aéronefs. Les critères incluent les activités d'amélioration et de modification écologiques des aéronefs civils, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'une amélioration de la configuration aérodynamique, le remplacement des matériaux, l'optimisation de la structure interne, les mises à niveau du système d'alimentation et d'autres mesures techniques pour réduire le poids des aéronefs, réduire la traînée, réduire le bruit, augmenter la portance pour améliorer l'économie des aéronefs civils, les activités d'amélioration et de modification des aéronefs respectueuses de l'environnement et l'application de carburant d'aviation durable pour les activités des aéronefs civils.</p>
	<p>Exigence d'un plan de transition</p> <p>N/A</p>
Caractéristiques notables	N/A

APPROCHES DES LABELS DE TRANSITION DANS LES TAXONOMIES BINAIRES

JURISDICTION	LABEL DE TRANSITION DISTINCTE FOURNI	COMMENTAIRES
UE	Non spécifiquement	<p>Les activités qui n'ont pas d'alternative à faibles émissions de carbone économiquement ou technologiquement réalisable sont labellisées comme « de transition » dans la taxonomie de l'UE.</p> <p>Les obligations émises selon la norme européenne des obligations vertes et labellisées comme vertes peuvent inclure toute activité conforme à la taxonomie de l'UE, y compris les activités labellisées comme transitoires. Il n'y a pas de labellisation distincte pour les instruments de transition.</p> <p>La déclaration par l'utilisateur des revenus, des dépenses en capital et des dépenses d'exploitation conformément au règlement de l'UE sur la taxonomie permet de faire la distinction entre les revenus/dépenses en capital/dépenses d'exploitation provenant d'activités labellisées comme transitoires, d'habilitation ou autres.³³</p>
Chine	Pas encore	<p>Le catalogue de projets approuvés pour les obligations vertes existe pour guider la labellisation de la dette verte. La couverture de la taxonomie est large pour couvrir les activités transitoires dans les secteurs difficiles à décarboner.</p> <p>Des lignes directrices de labellisation spécifiques pour la transition peuvent être fournies avec une taxonomie de transition distincte (prévue).</p>
Rwanda	Non	<p>La taxonomie verte du Rwanda ne différencie pas les labels verts de ceux de transition. Une fois les critères remplis, l'entité ou l'activité est considérée comme conforme à la taxonomie et l'utilisateur peut décider comment la dette associée sera labellisée. Bien que la taxonomie soit actuellement volontaire, la feuille de route pour la mise en œuvre de la taxonomie verte du Rwanda fournit des orientations pour l'avenir sur la manière dont la taxonomie peut être intégrée dans le cadre politique et réglementaire, y compris les exigences en matière de rapports d'entreprise et de dette durable.</p>



Taxonomies mixtes

Les taxonomies mixtes combinent les modèles « feux tricolores » et binaires avec des types de critères de réussite/échec principalement binaires et des options supplémentaires pour favoriser la transition, telles que l'ajout de mesures (par exemple, en Australie) pour certains critères ambrés dans quelques activités.

Ces taxonomies améliorent la visibilité des investissements dans les secteurs à fortes émissions qui réalisent des progrès significatifs vers la décarbonation. Elles aident à orienter le capital vers des activités alignées sur les objectifs fondés sur la science, encourageant ainsi la responsabilité grâce à des engagements assortis de délais et soutiennent la transparence dans les rapports.

Le Taxonomie du financement durable de l'Australie, comme en témoigne l'étude de cas suivante, intègre des mesures de décarbonation et un label de transition pour les activités de transition, tout en recommandant des plans de transition au niveau des entités.

ÉTUDE DE CAS : AUSTRALIE

TYPE	MIXTE
Mécanismes	Exemples
	<p>Révision des critères évolutifs dans le temps</p> <p>Activités d'habilitation (fabrication). La taxonomie australienne inclut des activités d'habilitation dans le secteur de la fabrication, telles que la fabrication de technologies d'énergie renouvelable, la fabrication d'équipements pour la production d'hydrogène par électrolyse et la fabrication de technologies à faibles émissions de carbone pour les transports. Ces activités sont automatiquement éligibles jusqu'en 2030, après quoi elles seront révisées et des exigences et conditions supplémentaires pourront être ajoutées.</p>
	<p>Critères prospectifs</p> <p>Activité : l'extraction de minerai de lithium comporte des critères (seuils basés sur l'intensité) pour 2025, 2030, 2035, 2040, 2045 et 2050.</p>
 	<p>Gradation et date butoir</p> <p>La taxonomie australienne classe les activités économiques en deux catégories : « vertes » et « de transition » (cette dernière incluant des mesures de décarbonation et des critères de transition applicables à des activités dans leur ensemble). Cette classification repose sur leur alignement avec les objectifs climatiques, en particulier une trajectoire scientifique compatible avec la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. Dans la première version, les critères de transition pour des activités complètes ne s'appliquent qu'au secteur de la construction et des bâtiments.</p> <p>Activité : rénovation et modernisation (construction). Le bâtiment rénové doit respecter un ensemble de critères, comprenant notamment un seuil d'intensité (basé sur la performance), l'exclusion des équipements fonctionnant aux combustibles fossiles et une date d'entrée en vigueur (<i>sunrise date</i>) pour les réfrigérants. Par ailleurs, ces critères sont soumis à une date butoir fixée au 1^{er} juillet 2031.</p>



Mesures et date butoir

Les mesures de décarbonation englobent les technologies, processus, pratiques, matériaux et services éligibles qui améliorent les performances en matière d'émissions d'une activité, l'aidant à se rapprocher des seuils de performance verte. Bien que ces mesures s'appliquent lorsque certaines parties d'une activité peuvent être partiellement ou totalement remplacées afin de réduire considérablement les émissions de portée 1 et/ou 2, elles ne rendent pas l'ensemble de l'activité verte. Leur objectif est de permettre aux entités d'accéder à des financements pour la décarbonation des actifs et installations existants à longue durée de vie, en progressant vers des performances alignées sur 1,5 °C. Les entités dont l'ensemble des activités ne répondent pas aux critères verts et peuvent toujours utiliser des mesures de décarbonation pour réduire les émissions associées. Ces mesures sont déclarées comme des dépenses d'investissement ou d'exploitation alignées sur la taxonomie, mais pas comme des revenus. Certaines mesures incluent également des seuils de pertinence, spécifiant l'échelle minimale requise pour l'alignement sur la taxonomie.

Activité : rénovation et modernisation, améliorations des bâtiments résidentiels et des petits bâtiments commerciaux (construction). Les critères énumèrent des mesures spécifiques, incluant des dates d'entrée en vigueur (*sunrise dates*) ainsi que l'utilisation d'outils de pointe (« meilleurs dans leur catégorie »).



Exigence d'un plan de transition

Les plans de transition ne sont pas strictement obligatoires, mais ils sont fortement encouragés et constituent une partie essentielle de l'objectif de la taxonomie, en particulier pour les activités classées comme transition.

De plus, bien que la taxonomie australienne ne considère pas le raffermissement du gaz comme une activité éligible, elle propose des orientations pour démontrer l'alignement sur une trajectoire de transition crédible de 1,5 °C, notamment par l'exigence de plans de transition solides. Pour qu'une entreprise ou un portefeuille puisse démontrer un tel alignement, la publication d'un plan de transition complet est obligatoire.

Caractéristiques notables

La taxonomie australienne ne comprend que les activités à forte intensité d'émissions qui ont un rôle stable ou croissant à long terme dans la transition de l'Australie, selon des scénarios mondiaux et locaux crédibles alignés sur l'Accord de Paris.

Il s'agit principalement d'un système binaire pour classer les activités dans leur intégralité, avec une exception dans le secteur des bâtiments, où le respect annuel des seuils croissants est requis pour conserver la classification de transition.

L'Australie fournit également une liste de **mesures de décarbonation** pour les activités existantes à forte intensité d'émissions afin d'améliorer les performances, qui visent à réduire de manière significative les émissions de portée 1 et 2. Les mesures ne qualifient pas l'activité dans son ensemble et ne sont donc pas pertinentes pour classer les revenus éligibles. Leur principal cas d'utilisation est d'aligner les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation, c'est-à-dire pour les instruments de dette UoP.

5

Conclusions

5. Conclusions

Recommandations pour les concepteurs/fournisseurs de services : utiliser les mécanismes pour concevoir des critères efficaces et crédibles.

1 Mettre en place une méthodologie solide

Un élément fondamental de l'intégration des activités et des critères transitoires dans les taxonomies consiste à définir quelles activités sont transitoires et requièrent, de ce fait, l'application de l'un des mécanismes mentionnés ci-dessus. L'Union européenne et l'Australie constituent deux exemples de juridictions ayant élaboré des approches pionnières en la matière, présentées en détail au chapitre 3. Concevoir une méthodologie efficace permettant de définir ce qu'est une activité transitoire et la manière dont elle se traduit dans l'élaboration des critères est essentiel pour garantir la crédibilité de la taxonomie.

2 Choisir un mécanisme approprié

Comme mentionné ci-dessus, tous les mécanismes ne sont pas adaptés à toutes les circonstances et un concepteur de taxonomies peut choisir d'utiliser des mécanismes alternatifs pour différentes activités. Les concepteurs de taxonomies devraient évaluer l'adéquation de chaque mécanisme pour une activité spécifique en fonction de la disponibilité des informations, du point de départ des utilisateurs et de l'infrastructure de marché requise. Le chapitre 3 résume la maturité du marché requise pour chaque mécanisme.

3 Renforcer la robustesse du mécanisme

Les concepteurs et les experts indépendants associés à un processus de développement de taxonomies devraient être conscients des risques ou des défis associés à chaque mécanisme et appliquer des solutions à partir des informations fournies au chapitre 3 pour garantir que chaque mécanisme soit appliqué de manière ambitieuse, efficace et crédible. Ceci est crucial car, bien qu'aucun mécanisme ne soit intrinsèquement plus ou moins crédible, certains mécanismes présentent un risque plus élevé d'éco-blanchiment s'ils ne sont pas mis en œuvre correctement.

4 Respecter la politique ou les lignes directrices

Bien que les taxonomies constituent une base essentielle pour les politiques en matière de climat et de développement durable, elles ne sont pas des solutions autonomes. Servant de colonne vertébrale à un large éventail d'instruments politiques, les taxonomies traduisent les ambitions climatiques en critères financiers clairs qui sous-tendent les plans de développement alignés sur le climat, les feuilles de route de la finance durable, les réformes fiscales environnementales, les émissions de obligations vertes souveraines, les normes de construction et les déclarations de plans de transition, entre autres. Leur force réside dans l'intégration avec ces politiques complémentaires pour stimuler efficacement la transition.

En fournissant un cadre cohérent et transparent de définitions et de Mécanismes de Transition des Taxonomies, les taxonomies contribuent à orienter les incitations et les investissements vers des activités alignées sur le climat dans plusieurs secteurs, soutenant ainsi la cohérence des politiques à l'échelle de l'économie. Une couverture sectorielle complète est essentielle pour prévenir les distorsions du marché et garantir que des politiques telles que les réformes fiscales et les marchés publics atteignent les résultats environnementaux souhaités sans biais involontaires.

Au niveau national, les taxonomies jouent un rôle intégral dans les cadres plus larges de transition climatique, qui établissent des stratégies de décarbonation spécifiques à chaque secteur et des voies nationales vers l'objectif zéro émissions nettes. Des exemples incluent la Taxonomie verte de la Colombie, étroitement liée à ses contributions déterminées au niveau national (NDC), et la taxonomie de l'Afrique du Sud, alignée sur son Cadre de transition juste. Ces connexions permettent aux gouvernements de communiquer clairement les priorités stratégiques, tout en aidant les investisseurs à évaluer l'alignement de leurs portefeuilles sur les objectifs climatiques nationaux, favorisant ainsi un effort de transition efficace et coordonné.

5 Considérer la pertinence pour d'autres objectifs

Il existe des recoupements dans la manière dont les mécanismes de transition des taxonomies fonctionnent pour le climat et pour d'autres objectifs. Les concepteurs de taxonomies et les autres prestataires de services devraient chercher à appliquer ces mécanismes — et en particulier les moyens de garantir leur crédibilité — à d'autres objectifs environnementaux sur lesquels ils travaillent, tels que la biodiversité et l'économie circulaire, où la reconnaissance de progrès crédibles et ambitieux dans le temps est également importante.

Les signaux précurseurs observés dans les domaines de la biodiversité, de la lutte contre la pollution et de l'économie circulaire indiquent que les mécanismes de transition des taxonomies pourraient se recouper et être appliqués à d'autres objectifs environnementaux. Les mécanismes présentés dans ce document pourraient contribuer à instaurer des garde-fous appropriés pour les activités liées à ces autres objectifs.

Application des mécanismes au-delà des taxonomies

CADRES INTERNES

Pour les taxonomies internes ou les cadres d'investissement, les gestionnaires d'actifs et les propriétaires d'actifs peuvent utiliser les mécanismes comme référence pour élaborer leurs propres taxonomies et cadres crédibles. Dans un premier temps, cette classification a été conçue afin que les développeurs de taxonomies (et autres concepteurs de critères) utilisent consciemment différents mécanismes pour accompagner la transition, de manière à comprendre les avantages et les écueils de chaque choix.

Dans un deuxième temps, les développeurs de cadres internes devraient chercher à évaluer et utiliser les informations fournies, en particulier celles relatives aux éléments et processus nécessaires pour garantir la crédibilité de chaque mécanisme.

Voici quelques exemples non exhaustifs des domaines où les mécanismes peuvent être appliqués :

- **Globalement** : utiliser les orientations proposées pour évaluer si les taxonomies nationales/régionales utilisent les mécanismes de manière crédible et, par conséquent, s'il convient de les adopter dans un cadre interne ;
- **Critères statiques** : développer et mettre en œuvre un processus de gouvernance garantissant une révision régulière et rigoureuse des critères internes ;
- **Critères prospectifs** : examiner la disponibilité et le caractère scientifique des trajectoires de décarbonation avant d'introduire des critères fondés sur ces trajectoires ;

- **Dates butoirs** : évaluer les cadres internes afin de déterminer quelles activités devraient être assorties d'une date butoir et s'appuyer sur les orientations pour comprendre les marqueurs d'une date crédible (c'est-à-dire, fondée sur des données probantes plutôt que sur des considérations politiques, etc.).
- **Réduction progressive/arrêt** : évaluer la crédibilité des critères/directives d'élimination progressive ainsi que des plans associés et/ou des instruments financiers en lien avec celle-ci.

PLANS DE TRANSITION ET FIXATION D'OBJECTIFS

Les entreprises, les banques et les investisseurs peuvent également utiliser la classification décrite pour définir leurs propres objectifs et élaborer des plans de transition.

Quelques exemples de la pertinence des classifications.

- **Processus de gouvernance pour la révision des objectifs** : les entreprises peuvent utiliser les orientations fournies dans la section « Révision des critères évolutifs dans le temps » pour élaborer un processus de gouvernance garantissant que les indicateurs de performance de transition restent dynamiques et fondés sur des preuves (cela peut également être utilisé pour les transactions liées aux indicateurs de performance) ;
- **Critères prospectifs** : utiliser des orientations pour définir des objectifs évolutifs fondés sur des données probantes et aider à planifier le calendrier d'action des leviers, en particulier lorsqu'ils sont associés à des dates d'expiration, etc ;

Mesures : aider les entreprises à identifier les actions de décarbonation et, partant, soutenir l'allocation de capitaux (par l'entreprise) et la mobilisation (par les institutions financières).

EMISSION D'OBLIGATIONS ÉTHIQUES

Les émetteurs d'obligations vertes sont habitués à utiliser les taxonomies pour élaborer leurs cadres d'obligations vertes, et la classification proposée peut faciliter leur évaluation de la crédibilité des taxonomies. À mesure que les taxonomies et les lignes directrices relatives aux obligations de transition climatique convergent pour promouvoir les prêts de transition et les obligations liées au développement durable (SLB) émis par des acteurs à fortes émissions, ces mécanismes de transition des taxonomies sont appelés à jouer un rôle déterminant pour définir ce qui est considéré comme crédible.



6

Annexes

6. Annexes

Annexe 1 : Dictionnaire des utilisations du mot « transition »

Activité transitoire : qui fait référence à la nature inhérente de l'activité comme, par exemple, la définition de l'UE d'une activité transitoire et lorsque les activités sont labellisées comme transitoires dans la taxonomie de l'UE ;

- **Nature**, qui fait référence à la nature inhérente de l'activité comme, par exemple, la définition de l'UE d'une activité transitoire et lorsque les activités sont labellisées comme transitoires dans la taxonomie de l'UE ;
- **Performance**, qui fait référence à l'activité atteignant un niveau de performance spécifique (émissions), par exemple le seuil de performance *ambre* dans la taxonomie de Singapour.

Critères/seuil de transition : se rapporte aux critères spécifiques ou au seuil de performance requis pour qu'une activité soit qualifiée de transitoire. Remarque : les critères peuvent changer pour garantir que l'activité s'adapte dans un délai allant d'un niveau élevé à un niveau faible de carbone.

Transition en tant que processus (financement de la transition) : c'est la mobilisation de capitaux pour financer le processus d'une transition à l'échelle de l'économie vers un avenir à bilan carbone nul, dont les composantes comprennent :

- **Transition du portefeuille** : le passage d'un portefeuille complet d'investissements (dette ou capitaux propres) vers zéro émissions nettes. Cela peut être réalisé en modifiant un portefeuille via un investissement positif dans des entités qui se décarbonent rapidement au fil du temps (conformément à leur plan de transition), le désinvestissement des entités qui ne le sont pas, et/ou l'investissement dans les composants de la transition via des instruments de dette verte.
- **Transition d'entité** : un concept dans lequel une entité dans son ensemble et sa transition vers un faible taux de carbone sont articulés par un **plan de transition et objectifs connexes** qui peuvent être réalisés en éliminant progressivement ou en décarbonant les activités, mais aussi en investissant dans des solutions climatiques.
- **Transition d'activité** : la décarbonation au fil du temps d'une activité économique telle que la fabrication du ciment.

Arrêt crédible : Il s'agit de la réduction progressive et de l'arrêt des activités qui ne peuvent pas être alignées sur l'objectif à long terme de zéro émissions nettes et qui seront finalement remplacées par une solution climatique (alternative à faible émission de carbone). Une définition de transition peut inclure ou exclure spécifiquement les activités de sortie progressive.

Transition en tant que label : la labellisation/définition des produits financiers et des activités économiques comme transitoires. Généralement, le label est applicable au niveau d'une transaction, par exemple, pour une obligation ou un prêt visant à aider les entreprises à se décarboner au fil du temps.

Obligation/prêt de transition : un produit financier labellisé de transition qui peut inclure des obligations UoP finançant des actifs/projets facilitant la stratégie de transition grâce à des investissements spécifiques qui permettront une décarbonation significative d'un processus, d'une usine ou d'une entreprise.

Annexe 2 : Cartographie non exhaustive des taxonomies par rapport aux mécanismes



Pays	A. Révision	B. Critères prospectifs	C. Gradation	D. Mesures	E. Dates butoirs	F. Exigences du plan de transition
Australie	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Brésil	✓	✓	✗	✓	✓	✗
Chine	✓	✗	✗	✓	✗	✗
Colombie	✓	✗	✓	✓	✓	✗
UE	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Indonésie	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Mongolie	✗	✗	✗	✓	✗	✗
Rwanda	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Singapour	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Afrique du Sud	✓	✗	✗	✓	✓	✗
Thaïlande	✗	✓	✓	✓	✓	✓



Abréviations

7. Abréviations


APMLA	Association du marché des prêts de la région Asie-Pacifique
Capex	Dépenses en capital
CCPT	Le changement climatique et la taxonomie basée sur des principes en Malaisie
Climate Bonds	<i>Climate Bonds Initiative</i>
CO ₂ e	Équivalent en dioxyde de carbone
CT	Transition climatique
UE	Union européenne
EUI	Intensité de l'énergie utilisée
ETS	Système d'échange de quotas d'émission
GBP	Principes des obligations vertes
GDP	Produit intérieur brut
GHG	Gaz à effet de serre
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ICMA	Association internationale des marchés des capitaux
IPSF	Plateforme internationale sur la finance durable
LMA	Association du marché des prêts
LSTA	Association des syndicats et du commerce de prêts
NDC	Contributions déterminées au niveau national
NDRC	Commission nationale du développement et de la réforme de la Chine
Opex	Dépenses opérationnelles
PBoC	Banque populaire de Chine
PED	Demande d'énergie primaire
R&D	Recherche et développement
RMI	Institut des Montagnes Rocheuses
SAF	Carburant d'aviation durable
SBTi	Initiative des objectifs basés sur la science
SLB	Obligations liées à la durabilité
SME	Petites et moyennes entreprises
TFP	Principes de financement de la transition
TPI	Initiative de la trajectoire de transition
TSC	Critères de sélection techniques
UoP	Affectation des fonds
WBA	Alliance mondiale de référence

Notes de fin

- 1 Tout au long du présent document, « fondé/e sur la science » est utilisé comme abréviation pour un scénario mondial et local crédible aligné sur l'Accord de Paris, basé sur la modélisation d'institutions crédibles..
- 2 OCDE (2025) : Investir dans le climat pour la croissance et le développement. Disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd.org/fr/publications/investir-dans-le-climat-pour-la-croissance-et-le-developpement_16b7cbc7-en/full-report/investir-dans-le-climat-pour-la-croissance-et-le-developpement-policy-highlights_867ee4f8.html
- 3 Il est à noter que « fondé/e sur la science » est un terme largement utilisé mais mal défini. Pour les obligations climatiques, cela signifie qu'elles sont étayées par des sciences crédibles alignées sur un objectif mondial dans le cadre de l'Accord de Paris pour l'atténuation du changement climatique. Cependant, il est noté qu'il est souvent utilisé sans définition claire.
- 4 Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) (2024) : Finance de la transition sur le marché du capital de dette. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.icmagroup.org/assets/Transition-Finance-in-the-Debt-Capital-Market-paper-ICMA-14022024.pdf>
- 5 GIEC (2023) : Résumé à l'intention des décideurs politiques : Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (dir.)]. GIEC, Genève, Suisse, p. 1-34, doi : 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.001.
- 6 Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023). Rapport sur l'écart d'émissions 2023 : Disque rayé – Les températures atteignent de nouveaux sommets, mais le monde ne parvient pas à réduire les émissions (encore une fois). Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43922>.
- 7 IEA (2021), objectif zéro émissions nettes d'ici 2050, IEA, Paris. <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>, Licencia: CC BY 4.0.
- 8 Commission européenne. (2022). *Rapport de transition financière*. Plateforme sur la finance durable. Disponible à l'adresse suivante : https://finance.ec.europa.eu/document/download/c5e91dc2-7a28-4a30-aae9-9fd667195d28_fr?filename=210319-eu-platform-transition-finance-report_fr.pdf
- 9 Climate Bonds Initiative (2020). Financer des transitions crédibles. Disponible à l'adresse suivante : https://www.climatebonds.net/files/reports/cbi_fincredtransitions_final.pdf
- 10 Commission européenne. (2022). *Rapport de transition financière*. Plateforme sur la finance durable. Disponible à l'adresse suivante : https://finance.ec.europa.eu/document/download/c5e91dc2-7a28-4a30-aae9-9fd667195d28_fr?filename=210319-eu-platform-transition-finance-report_fr.pdf
- 11 *Climate Bonds Initiative* (2025). Transition souveraine : Débloquer l'opportunité d'investissement. Disponible à l'adresse : <https://www.climatebonds.net/data-insights/publications/sovereign-transition-unlocking-investment-opportunity>
- 12 Feuille de route pour favoriser l'interopérabilité et la comparabilité des taxonomies de finance durable (2025). Principes pour l'interopérabilité des taxonomies. Disponible à l'adresse suivante : <https://taxonomiesroadmap.org/publications?tab=roadmap-publications>
- 13 Union européenne (2020). *Règlement (UE) 2020/852 établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32020R0852>
- 14 ICMA (2025). *Lignes directrices sur les obligations de transition climatique*. <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/Climate-Transition-Bond-Guidelines-CTBG-November-2025.pdf>
- 15 Association des syndicats et des transactions de prêts (2025). *Guide des prêts de transition*. www.lsta.org/content/transition-loans-guide/
- 16 Idem
- 17 ICMA (2024). *Financement de transition sur le marché des capitaux d'emprunt*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.icmagroup.org/assets/Transition-Finance-in-the-Debt-Capital-Market-paper-ICMA-14022024.pdf>

- 18 TSC fait référence aux critères de dépistage technique.
- 19 Les modèles « meilleurs de leur catégorie », par exemple, identifient les activités qui se classent parmi les meilleures performances au sein d'un groupe de pairs défini, généralement en fonction de leur performance environnementale. Ils utilisent des seuils relatifs et dynamiques : des percentiles tels que les 10/15/20 % supérieurs en termes de performance sectorielle ou des références de performance absolue, révisés périodiquement pour refléter l'évolution des normes sectorielles et des progrès. Le modèle « meilleurs de leur catégorie » ne signifie pas toujours l'adoption de la meilleure technologie absolue sur le marché, mais plutôt le classement parmi les meilleurs, ajusté en fonction du contexte. Les conditions locales, la maturité du marché et les données disponibles sont prises en compte lors de l'établissement des références. Dans certains cas, les seuils appliqués aux méthodes « meilleures de leur catégorie » pourraient être un point de départ à partir d'un nombre absolu fondé sur un cheminement scientifique d'une institution reconnue (par exemple, Climate Bonds, SBTi, TPI, WBA, RMI).
- 20 Union européenne (2020). Règlement (UE) 2020/852. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32020R0852>
- 21 Climate Bonds Initiative (2025). *Taxonomie 101 - Les éléments constitutifs du processus de développement et de mise en œuvre de la taxonomie*. <https://www.climatebonds.net/data-insights/publications>.
- 22 Banque de Thaïlande (2023). *Taxonomie de la Thaïlande Phase 1*. https://www.bot.or.th/content/dam/bot/financial-innovation/sustainable-finance/green/taxonomy/Thailand_Taxonomy_Phase1_Jun2023_EN.pdf.
- 23 Autorité monétaire de Singapour (2023). *Taxonomie Singapour-Asie*. <https://www.mas.gov.sg/-/media/mas-media-library/development/sustainable-finance/singaporeasia-taxonomy-updated.pdf>
- 24 Institut australien de finance durable (2025). *Taxonomie australienne du financement durable - Version 1*. <https://static1.squarespace.com/static/6182172c8c1fdb1d7425fd0d/t/685c72f27c8606647a6fec2c/1750889212788/Australian+Sustainable+Finance+Taxonomy+-+Version+1.pdf>
- 25 Gouvernement de la Colombie (2022). *Taxonomie Verte de la Colombie*. <https://www.taxonomiaverde.gov.co/documents/316219/336660/Taxonom%C3%ADa+Verde+de+Colombia.pdf/f25c7843-9a15-17da-90f9-5d63763b85b6?t=1649352720000>
- 26 ICMA (2025). *Lignes directrices sur les obligations de transition climatique*. <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/Climate-Transition-Bond-Guidelines-CTBG-November-2025.pdf>
- 27 Banque de Thaïlande (2023). *Taxonomie de la Thaïlande – Secteur de la fabrication*. https://www.bot.or.th/content/dam/bot/financial-innovation/sustainable-finance/green/taxonomy/05_EN_Thailand_Taxonomy-Manufacturing_sector.pdf.
- 28 Association de finance durable de Singapour (2025). *Guide pour tirer parti du SAT dans le financement vert et de transition*. <https://www.ssfa.org.sg/wp-content/uploads/2025/07/SSFA-Taxo-WS-Guidance-for-Leveraging-the-SAT-in-Green-and-Transition-Financing-Jul-2025-1.pdf>
- 29 Banque de Thaïlande (2023). *Foire aux questions sur la taxonomie de la Thaïlande*. https://www.bot.or.th/content/dam/bot/financial-innovation/sustainable-finance/green/taxonomy/S02_EN_FAQ_Thailand_Taxonomy.pdf.
- 30 Ministère rwandais des Finances et de la Planification économique (s.d.). *Taxonomie verte du Rwanda*. <https://www.minecofin.gov.rw/rwandagreentaxonomy>
- 31 Bibliothèque ouverte (s.d.). *Le catalogue des projets approuvés par l'obligation verte*. <https://openlibrary.substack.com/p/the-green-bond-endorsed-project-catalogue>
- 32 Gouvernement de Chine (2025). *Communiqué de presse*. https://english.www.gov.cn/news/202507/15/content_WS68759571c6d0868f4e8f4254.html
- 33 Commission européenne (n.d.). *Assistant de classification de l'UE*. <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/wizard>.

Contact

 climatebonds.net

 taxonomy@climatebonds.net

Climate Bonds INITIATIVE

climatebonds.net